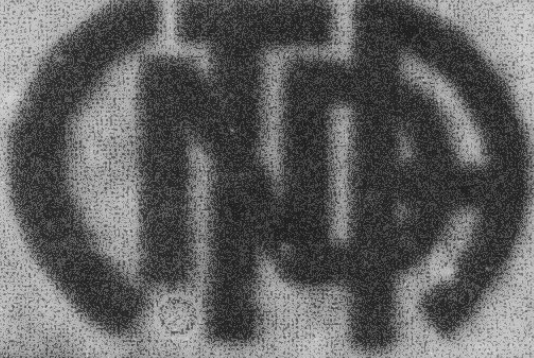




01446

مركز الصومع

مركز الصومع
مركز الصومع
مركز الصومع
مركز الصومع
مركز الصومع

F

1

REPUBLICA DE TUNISIA

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES FORETS

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

SECRET DE L'INDUSTRIE

01.04.77

011A

01446
Organisation Des Nations Unies
Pour L'Alimentation et L'Agriculture

Projet FAO SIDA
TF/TUN 8 et 13 SwE
Assistance au Développement des
Actions Forestières en Tunisie

ELABORATION D'UN PROJET D'AMBIANCEMENT

OBJET DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture
Direction des Forêts

Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Projet P4D - UNR 19/TUN 5 & 13 SNE
Assistance au Développement
des actions forestières en Tunisie.

PROJET P4D - UNR 19/TUN 5 & 13 SNE

ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT

Avril 1977

L'implantation des villages forestiers, le choix et l'importance de leur infrastructure adéquate ont exigé une bonne connaissance de la vie économique, sociale et culturelle dans les zones d'implantation mais aussi un cadre général d'aménagement rural présente et futur dans lequel ces implantations vont se situer. Le présent rapport se propose de fournir un schéma dans lequel le programme des villages forestiers pour la délimitation de la zone pourrait s'insérer.

La recherche sur le terrain, l'analyse des documents et la sélection de tous les documents ont été effectuées par M. GUYOT DUBOIS, expert associé en sociologie rurale, sous la supervision de M. GUYOT DUBOIS, expert en géographie humaine.

La Direction de Projet.

RESUME

L'objectif de la présente étude est de proposer des orientations pour un schéma d'aménagement rural de la délégation de Nafan qui constitueront le cadre des implantations des villages forestiers. Ces orientations se basent sur les éléments suivants :

- Alléger le secteur rural de sa surcharge démographique,
- Favoriser, dans le secteur agricole, l'amélioration des rendements céréaliers, l'intensification de l'élevage et l'extension de la culture de tabac,
- Favoriser la transformation des produits locaux sur place, tels que le lait, le cuir, le bois et la terre (faïencerie),
- Favoriser la concentration des habitations dans les zones rurales,
- Doubler l'équipement scolaire et sanitaire,
- Favoriser la formation agricole et artisanale des jeunes,
- Favoriser les mouvements de migration partielle,
- Favoriser l'implantation d'autres activités industrielles prévues dans le Vème Plan.

En même temps que le centre est proposé, les services de base et les habitations y seront localisés. Ces centres seront reliés au centre de Nafan déjà existant par des pistes carrossables. Toute l'année, elles seront branchées sur le réseau routier et par des lignes de transport en commun. Dans une phase ultérieure, des installations téléphoniques y seront apportées.

Les services prévus porteront sur l'enseignement primaire, la santé publique, la vulgarisation agricole, la formation artisanale et l'élevage. Un programme de construction de logements où l'Etat acquiert et aménage les sites et les revend ensuite aux nouveaux habitants permettra la mise en marche d'un programme d'amélioration et de concentration de l'habitat. Celle-ci sera également favorisée par le développement des moyens de transport en commun, du service notamment des journaliers dont les lieux de travail se situent sur la ville mais qui gardent leur domicile dans leur zone d'origine. Ainsi de véritables petits pôles pourraient regrouper le tiers de la population au bout de dix à quinze ans.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<u>CHAPITRE I-1. PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE NEFLA</u>	1
1.1. Introduction	1
1.2. L'aspect géographique	1
1.3. L'aspect démographique	3
1.4. Aspects socio-économiques	5
1.4.1. L'agriculture	5
1.4.2. L'emploi salarié	10
1.4.2.1. La migration partielle	10
1.4.2.2. L'emploi forestier	11
1.4.2.3. L'emploi minier	12
1.4.2.4. L'emploi salarié dans le secteur moderne de l'agriculture	12
1.4.2.5. L'emploi tertiaire	12
1.4.3. Le niveau d'occupation actuel et les prévisions pour la période couverte par le Vème Plan.	13
1.4.4. La société	14
1.4.4.1. Quelques aspects du système social	14
1.4.5. Le revenu moyen	17
1.5. L'équipement actuel des zones rurales	17
1.5.1. Le réseau routier	17
1.5.2. L'équipement scolaire	18
1.5.3. Le réseau sanitaire	19
1.5.4. Le réseau des points de vente	19
1.5.5. Les transports en commun	20
1.5.6. Le réseau de communications	22
1.5.7. La pénétration des services agricoles	22
1.5.8. L'équipement culturel et sportif	22
1.6. Demandes variées.	23
1.6.1. Les terres agricoles domaniales	23
1.6.2. Le village de Nefta	23
1.6.3. Les grands travaux hydrauliques prévus	23
1.7. Synthèse	24

	<u>Page</u>
CHAPITRE 1 - LE DEVELOPPEMENT PREVIS ET LE SCHEMA D'AMENAGEMENT CONTEMPORAIN	26
1.1. Introduction	26
1.2. Diagnostic et lignes d'action	26
1.3. La migration temporaire	27
1.4. Les potentialités industrielles	28
1.4.1. La transformation sur place des produits agricoles et des matières premières	29
1.5. L'amélioration de l'élevage	30
1.5.1. La place de l'élevage dans l'avenir économique	30
1.5.2. La stratégie à suivre	31
1.5.3. Les modes de pastoralisme	33
1.6. L'aménagement du territoire rural	33
1.6.1. La hiérarchie des agglomérations	33
1.6.2. Les contenus des centres de quatrième ordre	37
1.6.2.1. Le secteur d'habitation	37
1.6.2.2. Le secteur de services	39
1.6.2.3. Les moyens de transport	40
1.7. Autres secteurs potentiels	40
1.8. Les modalités institutionnelles de l'exécution	41
 ANNEXES	
1. Nombre moyen de ménages par agglomération	42
2. L'estimation du taux de la migration définitive	43
3. L'enseignement primaire	45
4. Terres ex-Région gérées par l'O.T.D.	46
5. Définition des concepts de "population résidente" et de "population présente".	47
6. Agglomérations situées dans un secteur autre que celui indiqué par le recensement de 1975.	48
 BIBLIOGRAPHIE	49
 TABLES	
Carte de schémas de pistes principales et des centres du quatrième ordre proposés.	
Carte des agglomérations	

<u>N°</u>	<u>TITRE</u>	<u>Page</u>
1.	Terres forestières et agricoles par secteur.	2
2.	Population résidente, population isolée et densité de population par secteur.	3
3.	Répartition de la population résidente par tranches d'âge, pour la délégation et pour la Tunisie rurale.	4
4.	Occupation des sols agricoles et effectifs bovins, ovins et caprins pendant l'année agricole de 1974 - 1975	6
5.	Production et consommation céréalière par secteur	7
6.	Effectifs de cheptel par ménage selon les secteurs	9
7.	Journées de travail fournies par la récolte de liège en 1973, 1974 et 1975.	12
8.	Taux d'occupation de la population masculine active résidente hors du village de Nefza.	13
9.	Niveau de points de vente ruraux dans la délégation de Nefza	19
10.	Le transport en commun dans la délégation de Nefza	21
11.	Boîtes aux lettres et cabines téléphoniques dans les zones rurales de Nefza.	22
12.	Classification des centres dans le Gouvernorat de Béja	33
13.	Niveau proposé de centres de quatrième ordre.	35
14.	Nombre d'habitants dans les zones de rayonnement des centres	36
15.	Nombre moyen de ménages dans les agglomérations	42
16.	Répartition de la population du pays et de la délégation de Nefza en 1964, par tranche d'âge.	43
17.	Effectifs d'élèves et effectifs d'enseignants pendant l'année	45
18.	Terres ex-Habous gérées par l'O.T.B.	46
19.	Agglomérations situées dans un secteur autre que celui indiqué par le recensement de 1975.	48

1 - PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE NEFES

1.1. Introduction.

L'analyse des données de base de la délégation est le contenu essentiel du premier chapitre.

La présentation de la géographie de la région (1.2.), l'analyse de ses caractéristiques démographiques (1.3.) et socio-économiques (1.4.) ainsi que l'évaluation de l'infrastructure et des équipements de la zone rurale de Nefes (1.5.) aboutissent, après la présentation de quelques données diverses (1.6.) à une synthèse globale de la situation actuelle et de la direction d'évolution pour l'avenir. (1.7.).

1.2. L'aspect géographique.

La délégation de Nefes est située sur la côte septentrionale du pays. Elle fait partie de la bande montagneuse des Mogods et de la Groumir. La surface de la délégation est de l'ordre de 61 120 ha¹. On notera la rareté des plaines et l'importance des surfaces boisées. (1)

Le réseau hydrographique est constitué par trois oueds principaux : l'oued Manden, l'oued Boukenna et l'oued Melah. L'oued Manden, qui dessert toute la délégation du Sud au Nord en la coupant en deux parties presque égales a comme affluents principaux les deux autres oueds. Au niveau où l'oued Manden recueille l'ensemble des eaux du périmètre, il change de nom et s'appelle l'oued Lemra.

Le relief est très accidenté. Les vallées des oueds atteignent rarement plus de deux kilomètres de largeur, sauf au point de rencontre des trois oueds principaux, dans le Nord de la délégation. Là, les plaines s'élargissent et se joignent pour former la plaine de Nefes qui couvre 1400 hectares environ.

Le climat est caractérisé par une forte pluviosité (en moyenne 800 à 900 mm, selon l'altitude) ; environ 70 % des pluies tombent pendant l'automne et l'hiver. La zone se classe dans l'étage bioclimatique humide à hiver doux, les étés sont chauds et secs. La région est extrêmement ventée pendant la saison des pluies avec des vents dominants de Nord-Ouest. La mauvaise répartition des pluies et leur caractère souvent orageux ont des conséquences défavorables pour l'agriculture.

Les forêts domaniales occupent plus de la moitié de la superficie (30.610 hectares). Les terres agricoles constituent 27.120 hectares, le reste (3.410 hectares environ) est occupé par le village de Nefes, par les routes, les pistes et par les plages.

Le rapport entre les terres forestières et les terres agricoles varie d'ailleurs considérablement suivant les secteurs administratifs, comme le montre le tableau N° 1.

(1) : La superficie de la délégation est de 61 120 ha d'après le planimétrage des cartes de l'Etat-Major. (Echelle : 1/50 000e). Les autres données concernant les superficies sont également issues du planimétrage de ces cartes.

Tableau N°1 - **REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES PAR SECTEUR**

Secteur	Surface Totale ha	Surface agricole ha	Surface agricole par secteur ha	Surface agricole totale ha	% de la surface agricole totale	% de la population totale
BOUMBA	12 143	10 793	88,8 %	21,3 %	11,3 %	5,0 %
CAP NEGRO	9 576	8 076	84,3 %	15,7 %	8,6 %	5,4 %
ZAGRA/OUCHEN	6 943	5 313	76,3 %	23,7 %	12,3 %	6,1 %
BOUMBA	4 323	2 973	68,7 %	31,3 %	15,3 %	5,0 %
YERABA	9 933	1 673	16,0 %	83,0 %	39,0 %	3,0 %
JUJILA	6 630	1 030	15,7 %	84,3 %	39,3 %	3,0 %
MEJIA	3 386	486	14,3 %	85,7 %	40,7 %	3,0 %
PATNALIA	4 852	332	7,3 %	92,7 %	44,7 %	3,0 %
TOTAL	61 210	30 610	50,1 %	100 %	100 %	100 %

(1) Les données sur les surfaces agricoles par secteur ont été prises auprès de l'Arrondissement de Production Animale et Végétale du Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Beja.

On remarque que les 3 secteurs se divisent en deux catégories en ce qui concerne le pourcentage occupé par les terres agricoles: d'une part on trouve les secteurs de Zouara, de Cap Negro, d'Oucheta, d'Yps et de Boumaba, qui ont des surfaces agricoles qui varient entre un dixième et un tiers de la surface totale du secteur, et d'autre part on observe que dans les secteurs de Tababa, de Juila, de Patnassa et de Yefas, la terre agricole constitue au moins 4/3 de la surface.

Il est à noter également que les deux secteurs septentrionaux de Cap Negro et de Zouara regroupent plus de 30 % de la surface forestière de la délégation, et que les trois secteurs méridionaux de Juila, Patnassa et Tababa, regroupent 2/3 de la surface agricole de la délégation.

Considérons maintenant la répartition de la population par secteur pour clarifier la situation humaine sur le terrain. Le tableau N°2 donne pour chaque secteur administratif, la population résidente, le pourcentage de ménages qui habitent à plus de 200 mètres d'un autre ménage, la densité de la population par ha cultivé et le nombre d'habitants par ménage.

.../...

Tableau N°1 - POPULATION RESIDENTE, POPULATION ISOLEE ET TAUX DE DENSITE
PAR SECTEUR (1)

SECTEUR	Population résidente	Population isolée	% de la population résidente qui est isolée.	Densité de la pop. cultivée Hab/ha	Nombre d'ha par (2)
BOUENNE	5 324	1315	25	4,08	1,41
BOUENNE/LAGA	4 813	817	12,5	4,00	1,45
BOUENNE	2 118	1331	26	3,70	1,56
CAP NEGRO	4 979	1000	20	3,38	1,76
BOUENNE (1)	5 900	827	14	3,10	2,76
BOUENNE	3 003	431	14,3	0,89	6,51
BOUENNE	3 180	1327	42	0,70	6,28
BOUENNE	3 211	1401	29	0,66	8,78
BOUENNE (1)	42 143	8174	21	1,61	3,54

(1) Les définitions employées sont celles données par l'Institut National des Statistiques. Voir les annexes.

(2) Village de Bouen non compris.

(3) Le nombre moyen de personnes par ménage est de 3,8 dans la délégation.

On note que la population est assez bien répartie sur les secteurs. Les effectifs absolus des populations isolées ne varient pas d'une façon importante d'un secteur à l'autre, malgré des taux d'isolement assez variables (de 12,5 % pour Ouchata Laga et jusqu'à 42 % pour Patnassa). On peut d'ailleurs considérer que la dispersion de la population est plus prononcée que ne le laisse supposer le taux d'isolement, puisque le nombre moyen de ménages dans les agglomérations est de 28, soit 161 habitants. (*) Les écarts les plus importants apparaissent dans les deux dernières colonnes. Comme nous avons déjà observé que les taux de mise en culture sont beaucoup plus élevés pour les secteurs méridionaux et que les effectifs de population ne varient pas d'une façon considérable d'un secteur à l'autre il n'est guère surprenant de trouver que la délégation se divise une fois de plus en deux parties bien distinctes : d'un côté les secteurs septentrionaux de Bouenne, d'Ouchata/Laga, de Bouarra et de Cap Negro, avec moins de 2 ha par ménage, ce plus de 3 personnes à l'hectare cultivé, d'autre part les secteurs méridionaux et centraux de Tababa, Patnassa et de Juila avec plus de 5 ha par ménage ou moins d'une personne par hectare cultivé.

1.3. L'aspect démographique.

Le tableau N°3 donne la répartition de la population par tranche d'âge pour la délégation et pour l'ensemble des zones rurales en pays.

(*) Voir les annexes pour des renseignements plus détaillés concernant la taille des agglomérations.

Tableau N°2 - REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR TRANCHE D'AGE
Pour la Délégation et pour la Tunisie rurale (1)

Tranche d'Age	N°221 (2)		Tunisie rurale	
	Effectifs absolus	%		%
0 - 4	624	14,1		15,6
5 - 9	603	14,1		15,4
10 - 14	561	13,1		12,6
15 - 19	496	11,6		11,0
20 - 24	403	9,3		8,7
25 - 29	284	6,6		5,3
30 - 34	146	3,9 (3)		4,3
35 - 39	259	6,0		5,0
40 - 44	217	5,0		4,6
45 - 49	263	4,5		4,2
50 - 54	130	3,0		3,3
55 - 59	110	2,6		2,8
60 - 64	107	2,5		2,5
65 et plus	156	3,7		4,1

(1) Chiffres provenant du recensement de 1975.

(2) Les chiffres pour Nafsa proviennent d'un dépouillement provisoire à la base d'un tirage au 1/100ème.

(3) La faible représentation de la tranche d'Age 30 - 34 s'explique par une épidémie qui a frappé le pays après la deuxième guerre mondiale.

Le tableau montre que la structure démographique de Nafsa ne diffère guère de celle des zones rurales du pays ; plus de la moitié de la population avait moins de vingt ans, et plus des deux tiers avaient moins de trente ans.

La population masculine active de Nafsa constituée par des tranches d'Age situées entre 15 et 60 ans s'élevait à 11920 hommes soit à 27 % de la population totale.

Par rapport à 1966, on constate une croissance annuelle de la population de 1,38 %. Cette croissance est inférieure à la moyenne nationale (2,32 %).

L'écart entre la moyenne nationale et le taux de croissance de la population résidente de la Délégation est l'effet de l'exode rural. L'exode rural, c. à d. la migration permanente, s'élève donc à 2,32 - 1,38 = 0,94 % par année, soit 323 personnes en 1975. (1)

(1) Voir annexe N°2.

la différence qui existe dans le recensement de 1975 entre les chiffres de la population résidente et la population permanente (43 884 - 41 332 = 2 552 personnes) est le résultat de la migration partielle. Il est à remarquer que ce nombre de personnes concerne 14 % de la population active masculine (15 - 64 ans).

1.4. Secteur agro-industriel

1.4.1. L'agriculture

Le secteur agricole se divise en deux parties : l'agriculture moderne, qui occupe environ de 1 730 hectares, soit 4,4 % de la surface agricole utile, et qui se situe essentiellement sur les terres de l'U.E.B. et sur quelques terres privées, et l'agriculture traditionnelle qui couvre la quasi totalité de la superficie agricole. L'agriculture traditionnelle est une agriculture de subsistance avec un échange orienté essentiellement vers le marché. La céréaliculture occupe plus de trois de la surface, et plus des deux tiers si l'on y comprend les jachères sans qui font partie de l'assolement céréalier traditionnel. À côté de la céréaliculture, l'élevage occupe une place importante (13 % de la S.A.U.). La production est essentiellement les fourrages, les légumineuses et le sorgho d'été occupent chacune des superficies inférieures à 4 %. Voir le tableau suivant.

Tableau N°4 - DISTRIBUTION DES MILS ET ESPÈCES : MOUTON, OVES, CAPRIN,
PRODUITS L'ANNÉE AGRICOLE 1974-1975 (1)

CULTURE		SURFACE	%
CÉRÉALES		10 202 ha	37,7
Mil dur	7 083 ha		
Mil tendre	771 ha		
Orge	1 348 ha		
Fourrages	845 ha		1,3
Pois et Féveroles	1 307 ha		4,8
Pois et pois chiches	131 ha		0,8
Blé (2)	613 ha		1,3 (2)
Autres grandes cultures	1 036 ha		1,7
OLÉAGINEUX		3 387 ha	13,1
Olives de table	3 317 ha		
Olives à huile	30 ha		
ARBRES FRUITIERS		37 ha	0,1
Agrumes	36 ha		
Amandiers	11 ha		
Autres fruitiers	8 ha		
MAÏS/GRASSE		479 ha	1,7
Maïs de semence	121 ha		
Maïs	114 ha		
Fléacés	66 ha		
Maïs/Pastèques	36 ha		
Autres légumes	134 ha		
BOIS		8 615 ha	32,2
(Jachères bois et 1 300 plots d'arbres fruitiers)			
TOTAL		27 120 ha	100,0 %
PRODUITS		ESPÈCES	
Mouton		21 500 tonnes	
Oves		24 500 tonnes	
Caprins		32 100 tonnes	

(1) Source : CNA-ONIA. On notera que la superficie occupée par la culture des fèves est comprise dans la catégorie "autres légumes".

(2) Source : Régie de Tabaco.

L'orientation de l'agriculture vers l'autosubsistance se manifeste très clairement dans l'importance des emblavures céréalières. Ces emblavures sont maintenues par les agriculteurs malgré leur faible rendement : cinq quintaux à l'hectare. Cette préférence reflète le peu d'évolution qu'a subie le secteur agricole, aussi bien au niveau institutionnel (les services de vulgarisation sont pratiquement inexistants, les coopératives de services n'existent pas non plus, la quasi totalité des terres ne sont pas cadastrées etc....) qu'au niveau de l'exploitation (l'élevage est peu ou pas intégré dans le circuit de production, le travail agricole est très mal réparti sur l'année, les formes d'exploitation ne répondent pas aux besoins d'une agriculture mixte etc....) que sur le plan de l'équipement rural (absence de pistes carrossables pendant toute l'année, de services de services et de travaux de petite hydraulique). Ces conditions font que les agriculteurs n'ont en effet pas d'autres choix que de produire pour l'autosubsistance, l'infrastructure physique et organisationnelle qui pourrait leur permettre de faire d'autres choix faisant actuellement défaut.

On notera que malgré sa dominance sur le plan de la surface, la culture céréalière n'arrive pas à couvrir les besoins de la population comme le montre le tableau suivant.

Tableau N°3 - PRODUCTION ET CONSOMMATION CÉRÉALIÈRE PAR SECTEUR

SECTEUR	Superficie agricole ha	Superficie céréalière ha (1)	% de la surface agricole (2)	Production en quintaux (3)	Norme de subsistance (4)	Consommation en quintaux (5)	Déficit ou excédent en quintaux (6)
MOPIA	1800	1057	59	5 285	1200	15 456	-10 171
MOIJA	3600	1343	37	6 715	850	10 296	- 3 581
CHUFOU/	1450	444	31	2 220	561	6 732	- 4 512
MOIJA	8150	2820	35	14 100	893	10 716	+ 3 384
MOIJA	1350	565	42	2 825	919	11 028	- 8 203
CAP V'ORO	1500	770	51	3 850	895	10 740	- 6 890
MOIJA	1350	810	60	4 050	963	11 556	- 7 506
MOIJA	4500	2571	57	12 855	552	6 624	+ 6 231
TOTAL	27 120	10 202	38	52 925	6 929	83 148	- 30 223

(1) Les données sur les surfaces emblavées ont été fournies par la P.A.V. de C.R.D.A. de MOIJA et concernent l'année agricole 1974 - 1975.

(2) Le rendement a été estimé à une moyenne de 5 quintaux par hectare.

(3) La consommation a été calculée sur la norme couramment admise de 12 quintaux par ménage et par an, (220 kilos par personne pour une moyenne de 5,5 membres par ménage).

Le déficit céréalière de la délégation s'élève donc à peu près au tiers des besoins, malgré l'étendue des emblavures.

Un déficit céréalière s'ajoute celui du fourrage. On note un déséquilibre entre les effectifs du cheptel et la production fourragère. Bien qu'il nous soit impossible de chiffrer le déficit

(Il se fait que les quantités d'animaux fourragères produites par les forêts, les mangroves, les bords des rivières et des lacs ne sont pas connues et que les besoins du cheptel sont également mal connus.) L'enquête du bétail montre qu'il reçoit à peine sa ration d'entretien. Cet état de choses reflète le caractère essentiellement pastoral de l'élevage pratiqué, qui malgré son orientation vers le marché, ne cherche pas à augmenter son stock de lait mais plutôt à augmenter le troupeau.

La culture du tabac constitue la seule culture pour laquelle une infrastructure institutionnelle existe qui garantit la livraison des intrants ainsi que l'écoulement du produit. 1200 agriculteurs font du tabac sur un ensemble de 630 hectares, soit 0,5 hectares par planteur. Le tabac a procuré un revenu financier aux planteurs qui se situait en moyenne autour de 50 000 en 1975. Le tabac semble très adapté aux potentialités de la région, du fait que d'une part, son écoulement est garanti, que la quantité récoltée dépend dans un degré faible des aléas climatiques d'autre part et qu'elle constitue une culture qui demande beaucoup de main d'œuvre et par conséquent peu de terre.

Comme l'a déjà montré le tableau numéro 1 le nombre d'hectares par ménage est très faible dans les secteurs du Nord. Vu que les terres n'ont pas été cadastrées, on ne dispose malheureusement pas de chiffres concernant la répartition des terres, mais une enquête effectuée au cours de 1974 à Oulad Hassan, dans le secteur de Cap Negro, nous a fourni quelques indications. Selon les résultats de cette enquête, qui a couvert les 143 ménages de 7 agglomérations voisines, 8 % des ménages ne possèdent pas de terre, 8 % ne possèdent pas de cheptel, tandis que 13 % ne possèdent ni terre ni cheptel. (1) Près du quart de la population ne possède donc pas de terre, ce qui porte le nombre d'hectares par ménage possédant près de deux hectares dans le Nord. Pour les secteurs du Sud nous ne disposons pas d'indications semblables. Le tableau suivant donne les effectifs bovins, ovins, et caprins par ménage et par secteur. Inutile de dire que les chiffres fournis ne reflètent pas nécessairement la répartition du cheptel.

(1) Cette enquête ne donne que des indications parce qu'elle est seulement représentative dans le sens statistique du mot, mais nous jugeons néanmoins que ses indications reflètent la réalité assez fidèlement.

Tableau N° 4 - EFFECTIFS DE CHEPTEL PAR MENAGE SUIVANT LES REGIONS. (1)

Province	Nombre de têtes bovines	Nombre de têtes ovines	Nombre de têtes caprines
BOURKINA	4	2,4	4,2
BOURKINA/BOUL	1,7	1,5	1,9
BOULGARI	2,4	2,6	3,2
BOULGARI	1,4	2,3	4,4
BOULGARI	2,3	3,3	2,5
BOULGARI	1,8	4,4	2,4
BOULGARI	3,1	18,2 (2)	6,3
BOULGARI	3,3	9,2	1,8

(1) Sources : C.R.D.A. de Bôh, Arrondissement de la F.A.V.

(2) Le chiffre obtenu par le C.R.D.A. de Bôh pour l'effectif ovien dans le secteur de Falmansa semble erroné.

Pour calculer le revenu agricole d'un ménage moyen, on estime qu'un hectare de céréales rapporte en moyenne une valeur ajoutée de l'ordre de 30 D, qu'une tête bovine adulte fournira à peu près 30 D/an, tandis qu'une unité ovine ou caprine rapporte autour de 5 D/an. Le revenu agricole d'un ménage moyen qui possède deux hectares, qui pratique l'assolement céréalière traditionnel mais fait également la culture de tabac sur 0,2 hectare, et qui possède deux têtes bovines, et six unités ovines ou caprines, se chiffre donc à peu près comme suit :

1 hectare de céréales	: 30 D
0,2 hectare de tabac	: 60 D
Elevage bovin	: 60 D
Elevage ovien ou caprin	: 30 D
Revenu agricole moyen	: 180 D

Pour ce qui est du nombre d'emplois fournis par l'agriculture il est encore plus délicat d'établir des chiffres parce que d'une part la notion de l'emploi qui dure pendant toute l'année est étrangère à la vie économique qui subit les fluctuations, parce qu'ils vivent de longues périodes creuses, et parce que d'autre part, avec l'avance de l'emploi salarié, l'emploi qui dure au moins neuf mois par an devient de plus en plus une nouveauté. Vu le niveau d'évolution de la délégitimation nous considérons que la définition de l'emploi en termes traditionnels serait la plus proche de la réalité telle qu'elle est comprise par la population, tout en reconnaissant qu'elle est en train de perdre sa force, surtout parmi les jeunes.

Il faut considérer donc, en accord avec les avis des paysans, qu'un homme qui possède la terre et le capital nécessaire pour faire vivre de façon convenable ceux qui dépendent de lui, occupe un poste d'emploi dans le cadre de l'agriculture traditionnelle.

Pour les contours du Sud, nous considérons que l'agriculture traditionnelle offre un emploi à tous les chefs de famille ou la faible densité de la population par hectare cultivé, sans chercher à estimer le nombre de personnes qui sont propriétaires ou le nombre de ceux qui doivent conclure des contrats pour pouvoir travailler la terre. On retient dans le chiffre de 1974 postes d'emploi pour le Sud. Pour les contours du Nord nous considérons que la moitié seulement de ceux qui possèdent de la terre et du capital

occupe un poste d'emploi du fait que les tous de densité y sont très élevés. Les 2000 chefs de famille qui possèdent dans de la terre dans le Nord, seulement 1000 occupent un poste à l'intérieur du système agricole traditionnel. L'effectif total, fourni par l'agriculture traditionnelle pour toute la délégation peut donc être estimé à 2973 postes.

1.4.2. L'emploi salarié

L'emploi salarié des populations rurales de la délégation de Rufes connaît 3 formes : la migration partielle, l'emploi forestier, l'emploi minier, l'emploi agricole (à la exploitation modernes) et l'emploi tertiaire.

1.4.2.1 La migration partielle

Dans ce qui a déjà signalé que la migration partielle en 1973 est estimée à 18 % de la population masculine active. Cette migration est assez récente; d'après les chefs de secteur, elle s'est manifestée surtout après 1960 et a atteint son niveau actuel que récemment. Cet accroissement de l'émigration paraît lié à la diminution importante des châtiments de recrutement à partir de 1970. La migration partielle est temporaire et en pleine expansion et il est probable qu'elle ait encore augmenté sensiblement pendant l'année 1974. L'année où se pose la migration temporaire à Rufes indique qu'elle constitue une solution pour un nombre grandissant de secteurs de la population.

On souligne la distinction importante, voire décisive entre la migration temporaire et l'émigration rurale, en tant que courant de migration définitive de changes complets. La migration temporaire se caractérise par le fait que la plupart des migrants restent dans leur zone d'origine comme la famille (ou de la famille) et reviennent par le fait que les autres membres de la zone (sans enfants) restent au pays.

Ce comportement reflète d'une part le fait que le travailleur émigrant ne peut poursuivre avec son ménage salaire sur toute durée de la vie à Rufes (logement et alimentation) et reflète d'autre part l'origine récente du courant de migration temporaire et l'importance relativement faible de l'émigration rurale (0,7 % de la population) qui font que les habitants de la délégation ne disposent pas de pied à terre à Rufes. La migration temporaire constitue pour ce travailleur la solution la plus avantageuse aussi bien du point de vue économique que du point de vue social. La femme et les enfants restent, sous la protection de leurs parents, au pays

où le logement, l'eau et l'alimentation ne nécessitent pas de dépenses substantielles. L'homme seulement émigre à Tunis, où il décharge les frais de séjour soit par l'hébergement sur les lieux de travail (pratique courante) soit par la location d'un logement en commun avec d'autres ouvriers. Socialement cette solution lui est acceptable du fait qu'il est en général entouré par des hommes de son douar ou de sa région (à cause du recrutement par "filiales de parenté" et du fait qu'il regagne en moyenne une fois par mois son douar; les distances étant réduites et les moyens de transport en commun (trains, cars), réguliers, entre Sfax et Tunis).

Il ressort que la migration temporaire se différencie principalement de l'exode rural par le fait que le travailleur migre à l'intention de continuer à habiter sa région, (1) continuant à habiter dans sa région, mais travailler régulièrement hors de sa délégation lui offre un niveau et une qualité de vie qui sont préférentiels à ceux auxquels il pourrait espérer s'il allait habiter dans la ville. En plus, il y acquiert les revenus supplémentaires que lui procurent le maraîchage vivrier, l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins de lapins, de volailles, d'abeilles etc..., et le revenu cash de la sériciculture.

Le travailleur migrant perce en moyenne six à neuf mois par an à Tunis et rapporte en moyenne 300 dinars (2). Il est clair que cet argent est un apport indispensable aux ménages.

On remarquera que la migration vers l'étranger n'a concerné que quelques individus et ne revêt pas une importance particulière pour la région.

1.4.2.2. L'emploi forestier.

L'emploi forestier est essentiellement localisé dans le Nord de la délégation; il s'agit de grands travaux forestiers de fixation de dunes de sable, de récolte de liège et de carbonisation. Les travaux de fixation occupent en moyenne 450 ouvriers pendant dix mois, et fournissent donc 130 000 journées de travail par an. Pour la récolte de liège le nombre d'emplois varie considérablement, du fait de la variation saisonnière d'une année sur l'autre des superficies à récolter. Sur un cycle de douze ans on compte à peu près 120 000 quintaux de liège, ce qui revient à 10 000 journées de travail par an. (Borne: 1 journée de travail par quintal de liège récolté). Tenant compte du caractère saisonnier, (la récolte s'étale sur six mois, transport et ramassage compris) l'exploitation de liège peut fournir annuellement 80 emplois de six mois, moyennant une redistribution plus égale sur les années.

(1) Il est significatif, d'après une étude faite par Ben Held en 1976, que la majorité des migrants expriment une préférence marquée pour le travail dans la délégation, même si cet emploi n'est pas aussi bien rémunéré.

(2) Ben Held 1976.

Tableau N° 7 - JOURNÉES DE TRAVAIL FOURNIES PAR LA MOULIN DE LINGE EN 1972, 1974 ET 1975.

ANNEE	Nombre de journées de travail
1972	6 591
1974	2 777
1975	24 848
Moyenne	± 10 000

L'ensemble de ces activités forestières actuelles nécessitent donc environ 140 000 journées de travail par an. Tenant compte du fait que l'Arrondissement Forestier de Beja cherche à constituer un effectif d'ouvriers forestiers plus stable que celui de la quinquennale 1972 - 1976, on considère que ces journées de travail sont réparties de façon que les ouvriers soient employés 6 à 9 mois par an, ce qui revient à 620 postes.

En ce qui concerne la carbonisation, le besoin s'élève à 33 hommes pour 7 mois et à 70 hommes pour 5 mois. Les journées de travail nécessaires à la coupe et au transport du bois de chauffage sont comprises dans ces chiffres.

1.4.2.3. L'emploi minier.

L'emploi minier concerne une entreprise : la mine de fer à Tamers, (délégation de Sedjenane, gouvernorat de Bizerte). Elle fournit actuellement 184 emplois à des ressortissants de la délégation. Sa continuation est prévue pour le prochain plan quinquennal.

1.4.3.4. L'emploi salarié dans le secteur agricole moderne.

Le secteur agricole moderne se divise en trois : les fermes de l'Etat, les grands agriculteurs privés et la Régie du Tabac. On peut estimer à 100 le nombre d'ouvriers permanents et à 100 également le nombre d'ouvriers occasionnels employés par l'O.T.D. et les grands exploitants privés. La Régie emploie 50 ouvriers titulaires et un effectif moyen de 425 ouvriers occasionnels, dont 125 sont employés plus de 10 mois par an, 175 entre 6 et 8 mois et également 175 pendant 2 mois seulement.

1.4.2.5. L'emploi tertiaire.

L'emploi tertiaire concerne surtout le commerce, les cafés et les écoles, et comprend... aussi bien l'emploi salarié que ceux qui travaillent pour leur propre compte. Il s'agit de 205 postes, dont 15 % sont occupés par des citoyens

conclusions qui ne sont pas originaires de la Délégation. (1)

1.4.3. Le niveau d'occupation actuel et les prévisions pour la période couverte par le Vème Plan.

La situation de l'emploi se trouve résumée dans le tableau N° 3.

Tableau N° 3 - UNE SITUATION DE LA POPULATION MASOULINE ACTIVE RESUME
DE VILLAGE DE RUFA.

Secteur économique	Durée du 1 ^{er} emploi			
	3-12 mois	3-6 mois	moins de 3	0 mois
Agriculture traditionnelle	0	0	1 973	- (2)
Agriculture moderne	273	273	173	-
Minas	124	0	0	-
Forêts	23	433	70	-
Services	203	0	0	-
Migration partielle (3)	100	1 800	300	-
Totale absolue	790	2 730	3 520	4 880
Pourcentage de la population masculine active	6,6 %	22,9 %	29,6 %	40,9 %

(2) Le tiret signifie : ne s'applique pas.

(3) La répartition suivant la durée du séjour se base sur nos observations personnelles.

Le tableau N°3, bien que nécessairement incomplet, reflète la réalité d'une façon assez fidèle, et montre que 40% de la population masculine active est frappée par un sous-emploi qui est proche du chômage tandis que plus de la moitié est plus ou moins gravement sous-employée.

.../...

(1) Tableau de calcul des postes d'emploi tertiaires.

Catégorie	Nombre	Postes d'emploi par unité	Nombre de postes
Magasins	80	1 1/4	100
Cafés	40	1 1/2	60
Écoles	10	1 gardien	10
		3,5 instituteurs	35
			<u>205</u>

Pour 1981 la situation s'annonce encore plus sombre, parce que la population masculine active connaît une croissance qui sera de l'ordre de 2 000 personnes, sans que les secteurs qui figurent dans le tableau présenté précédemment soient capables de les absorber, même dans le cas d'un effort d'intensification. Parmi les secteurs énumérés seule la migration partielle est en mesure d'absorber un nombre considérable d'ouvriers.

Il est donc absolument impératif que d'autres secteurs viennent s'ajouter aux secteurs existants, notamment dans les domaines de la transformation du lait, du cuir, du bois, de l'artisanat et du tourisme.

1.4.4. La Société

1.4.4.1. Quelques aspects du système social.

Le monde social des habitants de Rafas se constitue en premier lieu de leurs parents. Chaque douar ou groupement de maisons ne comprend en général que des personnes qui sont toutes liées les unes aux autres par des liens de parenté ou de mariage.

Le réseau de liens de parenté constitue le cadre principal de l'organisation sociale de l'agriculture et les accords d'aide mutuelle, les contrats de location etc... se font surtout entre les parents. Notons que ce système de parenté ne joue pas un rôle fondamental dans les autres domaines économiques tels que l'emploi forestier et l'emploi minier, mais qu'il constitue néanmoins une force dont les responsables doivent bien souvent tenir compte. Les filières de migration partielle se tiennent également par ces liens.

La mobilité géographique de la population est très faible. La grande majorité de la population naît, vit et meurt au sein même du douar. Les individus sont liés entre eux par de multiples échanges : prêt d'argent, d'animaux de trait, d'outils agricoles, par l'aide mutuelle au battage, par la construction ou la réparation du gourbi etc... et par les règles de bon voisinage. Avant de se lancer dans un comportement nouveau, l'individu doit donc être raisonnablement sûr que les personnes avec lesquelles il entretient ces relations, acceptent son nouveau comportement.

L'espace rural, constitué donc de douars habités par des personnes qui sont toutes parentes, est organisé en territoires "ethniques" qui comprennent plusieurs douars. On cite comme exemples les Ouled Saeem, les Ouled Salem.

On notera que ces territoires ne correspondent pas (ou plus) à des structures concrètes exerçant une autorité sur les habitants. L'organisation sociale rurale est "céphale", c'est à dire qu'elle n'a pas de tête, que les habitants ne sont pas regroupés en associations. L'Etat, s'il veut entrer en contact avec ces populations, est obligé de contacter les paysans individuellement.

Les terres sont privatisées pour la quasi-totalité. C'est à dire qu'au niveau de la population locale presque chaque parcelle appartient à une personne donnée, sans qu'elle dispose nécessairement d'un titre cadastral ou même arabe. Les

terres tenues en indivision sont devenues rares et sont essentiellement localisées sur le domaine forestier où elles se heurtent aux pouvoirs domaniaux.

Le propriétaire d'une parcelle s'est reconnu que si le propriétaire la travaille ou la fait travailler. Une parcelle qui n'a pas été travaillée pour une période donnée, du fait par exemple que le propriétaire est allé habiter ailleurs, peut être occupée par un parent.

Les propriétés se caractérisent par un morcellement extrême. Le rattachement est actuellement impossible car la superficie cadastrée est minime et concerne exclusivement quelques grandes propriétés.

Le monde social connaît une division principale entre les hommes et les femmes qui s'exprime très bien dans la division du travail. Dans la céréaliculture c'est l'homme qui est responsable des semails, des labours, du transport de la moisson et du battage (ainsi que pour l'épandage de l'engrais s'il y a lieu) tandis que la femme s'occupe de la moisson, en collaboration avec son mari (1) : le peu de blé qui est vendu se vend par l'homme qui se charge également de l'achat si nécessaire. Le transport de l'élevage, au contraire est presque exclusivement du domaine de la femme. C'est elle qui traite les vaches, qui nettoie les étables et qui ramasse le foin, tandis que le rôle de l'homme se limite pratiquement à la vente sur le marché. Le maraîchage vivrier est également du domaine de la femme.

La culture du tabac, pratiquée dans le potager familial, est donc également une affaire féminine. A ces tâches s'ajoutent celles du ménage (transport quotidien de l'eau, la préparation des repas, du pain, le transport régulier du bois, du feu etc...)

Cette division du travail qui implique par exemple qu'un homme ne peut pas traire ses propres vaches ou nettoyer ses propres étables sans se faire ridiculiser, et qui, inversement, fait qu'une femme ne peut pas aller vendre elle-même ses vaches au marché, doit être respectée par tout programme visant à la modernisation de l'agriculture et surtout celle de l'élevage.

1.4.4.2. Le mode de faire valoir

Le secteur paysan de Nefza se compose de milliers d'exploitations : pratiquant un mode de faire valoir que l'on peut appeler "agro-pastoral". Dans ces exploitations la céréaliculture forme la base, mais le surplus produit par les paysans ne se constitue pas de blé mais de viande (bovine, ovine, caprine).

Dans la céréaliculture, du fait qu'elle sert à l'autoconsommation, on n tient pas compte du rapport entre les heures de travail et les quantités récoltées ou des rendements économiques à partir d'autres spéculations. Ceci n'empêche pas que les améliorations économiques de l'épandage des engrais soient bien accueillies.

(1) On ne parle ici que de la moisson sur la propriété.

L'élevage ne sert presque jamais à l'autosubsistance et est orienté exclusivement vers le marché. Jusqu'à l'apparition des différentes formes d'emploi salarié il constituait la principale source de revenus en espèces et il continue à jouer un rôle important dans l'économie familiale.

1.4.3. Les sources de la modernisation.

Dans le système productif quelques innovations ont été réalisées, on notera entre autres, la culture des fruits et des légumes dans le sens de l'unité Mchah, la culture du tabac et l'utilisation des engrais.

C'est dans certains dans le secteur de Baga/Schikata que la production s'est orientée vers le marché. Malheureusement il n'existe pas d'association d'agriculteurs capable d'amener le débouché sur le marché. Le débouché est donc réalisé par l'intermédiaire de commerçants/transporteurs et les agriculteurs sont privés d'une partie considérable de leurs revenus.

En ce qui concerne la culture du tabac on remarque que sa contribution à la modernisation est assez limitée du fait que ses techniques culturales apportent peu d'expériences utiles pour l'élevage semi-intensif ou pour l'arboriculture vers laquelle la zone doit évoluer.

L'utilisation des engrais, bien qu'encore limitée et mal pratiquée, peut contribuer d'une façon notable à l'amélioration des rendements de la céréaliculture. Cette amélioration est indispensable pour permettre aux paysans d'ensemencer une partie de leurs terres en fourrages, c'est à dire pour permettre l'évolution vers un élevage semi-intensif. Mais si la distribution d'engrais s'est pas liée à un programme de vulgarisation en matière d'élevage, comme c'est actuellement le cas, elle ne fera que renforcer une spéculation qui devrait plutôt perdre de l'importance.

Notre système productif ne note que l'enseignement primaire constitué en lui-même une modernisation importante qui s'est profondément enracinée dans le mode de vie (taux d'utilisation des locaux de 80 %).

Il semble néanmoins que le contenu de l'enseignement n'est pas suffisamment orienté vers le milieu physique, économique et social de l'élève; et qu'il dévalorise le travail agricole. Il semble en outre que le but le plus important, celui d'apprendre aux élèves à lire et à écrire, n'est pas atteint dans la plupart des cas dans la mesure où un bon nombre d'anciens élèves ne savent plus lire ou écrire au bout de quelques années.

1.4.4. Les attitudes devant le monde moderne.

La population de Baga ressent le profond désir de voir améliorer ses conditions de vie, notamment en ce qui concerne la santé, le logement, les routes et l'enseignement. Elle est convaincue que l'agriculture telle qu'elle la connaît s'offre peu d'issue véritable et entend réaliser l'amélioration de sa condition à partir des revenus gagnés hors du secteur agricole (d'où l'essor de la migration partielle, et de l'enseignement primaire). Ceci n'empêche d'ailleurs pas que les innovations agricoles qui sont adoptées à la taille de leurs exploitations intéressent vivement les agriculteurs (voir le projet d'Ulad Green).

1.4.3. Le revenu moyen.

Les revenus des ménages proviennent en général de deux sources, à savoir l'agriculture et l'emploi salarié. Le revenu agricole a été estimé à 180 D. (voir section 1.4.1.) Pour estimer l'apport de l'emploi salarié nous considérons que la moitié des ménages comporte deux actifs (ou un actif et une femme par ménage) et que leur taux d'occupation correspond avec celui de l'ensemble national, de tableau F'B(1). Il se situe dans la colonne "employé moins de six mois par an".

Si nous considérons qu'il est employé trois mois par an, à raison de 30 D./mois, il ressort qu'il perçoit 90 D./an. Comme nous avons considéré que la moitié des ménages comporte un actif et demi, on peut ajouter 45 D. pour calculer la moyenne arithmétique. Le ménage moyen dispose donc, par an, de 180 D. de revenus agricoles et de 135 D. de salaires, soit de 315 D. soit 26,250 D. par tête. Ce taux qu'une portion assez importante de la population jouit d'un revenu inférieur à cette moyenne de fait qu'elle ne dispose pas d'un des deux composants et qu'il existe également une portion plus favorisée.

Si nous comparons ce revenu moyen avec le revenu national par tête d'habitant nous obtenons une indication de la place occupée par les habitants de Rufes par rapport aux autres citoyens du pays. Le revenu national par tête d'habitant s'élevait, en 1973, à 222 D (1). L'écart avec Rufes est donc de 190 D. C'est à dire que le revenu moyen à Rufes est égal à 23 % du revenu national par tête.

1.5. L'équipement actuel des zones rurales.

1.5.1. Le réseau routier.

Le Réseau routier comprend deux catégories de réseaux de routes: le réseau interrégional et le réseau local. Le réseau interrégional est constitué par la route C.P.7 (Taherba-Toula par Rufes) et la R.C. 14 (Rufes-Béja). Au branchement de ces deux routes est situé le village de Rufes. Ce réseau a 37 kilomètres de long et parcourt l'essentiel de la délégation. De ce fait, il facilite également de façon considérable l'accès des populations rurales au centre de Rufes. Il est à noter que presque toutes les places locales sont branchées sur ce réseau.

-
- (1) Pour donner les caractéristiques d'une masse d'éléments entre lesquels de grands écarts existent, on préfère se servir de la médiane au lieu de la moyenne. Le terme médiane désigne, dans une série d'éléments classés par ordre de grandeur, la position centrale.
 - (2) Puisque le chiffre annuel pour Rufes ne tient pas compte du revenu collectif qui est déposé sous forme de l'ensemble des interventions de l'Etat, on a déduit du revenu national le budget de l'Etat.

Le réseau de pistes se divise en :
- pistes principales
- pistes secondaires

Sont considérées comme principales, les pistes qui relient une zone habitée ou zones groupées, et comme secondaires toutes les autres pistes. (1)

Le réseau principal a 138 km de long, dont 16 km de pistes carrossables en toute saison, et dont 122 km sont en mauvais état.

La carte du réseau montre clairement que la délégation ne dispose que de trois pistes principales qui sont carrossables pendant toute l'année : celles de Baga, d'Ouléd Gassou et de Djebel Nadi, et que le Nord, l'Ouest et le Sud de la délégation en sont presque complètement dépourvus.

Le réseau est utilisé par :

- a - les habitants de la campagne pour se rendre à Baga, soit sur un âne, soit à pied.
- b - les commerçants (boutiquiers, adjudicataires).
- c - les transports en commun (minibus, land-rover)
- d - les services de l'Etat (services des Forêts, Garde Nationale, Santé Publique etc....)

1.3.1. L'équipement scolaire

La jeunesse scolaire (garçons et jeunes filles qui ont entre 6 et 14 ans) comptait en 1973 10.140 personnes. Enchaussé à 140 les élèves par an qui fréquentent le lycée, soit à Baga, soit à Mjé, on arrive à un chiffre rond de 10.000 enfants à scolariser. Or, pendant l'année scolaire 1973-1974 4.201 élèves seulement fréquentaient les écoles primaires, soit 42 %. (Donnée officielle nationale : 72 %)

On fait s'expliquer essentiellement par l'infrastructure tout à fait insuffisante : la capacité des locaux actuels correspond, en cas de double emploi, à 33 % des enfants en âge scolaire. (2)

On signale que les postes Sud-Ouest et Ouest du secteur de Babche et les zones des secteurs de Fatmessa et de Boussouma qui sont libérées du gouvernement de Birzite, sont complètement dépourvues d'écoles.

En matière de formation agricole la délégation ne dispose d'aucun établissement.

En matière de formation professionnelle elle dispose d'un lycée technique, mais 5 % seulement des garçons y sont admis, dont une partie seulement obtient le diplôme. (3)

(1) La réseau de pistes situé au Nord d'Ouchata et servant aux travaux forestiers est classé dans le réseau secondaire du fait que la zone n'est guère habitée.

(2) On note que la capacité actuelle n'est utilisée qu'à 80 %. Cette sous-utilisation s'explique essentiellement par le pourcentage faible de jeunes filles : 30 % des effectifs.

(3) Date de rédaction de l'établissement : 1974.

Il n'existe dans ce seul point de vente de matériels de construction ; ceci rend infiniment difficile aux paysans l'approvisionnement en élevant les frais de transport.

La densité de points de vente varie considérablement suivant les sections, mais que cela s'explique par le taux d'agglomération, comme le montre la dernière colonne. La section de Baboua est singulièrement dépourvue de magasins, mais dans d'autres sections la réseau d'approvisionnement ne doit guère être insuffisant.

1.2.5. Les transports en commun

Le village de Nifou est lié à la ville de Ndjé par 6 lignes quotidiennes dont la capacité est de 65 places par car. Ce réseau est complété par 13 voyages aller et retour par semaine et par une moyenne de 10 voyages en taxi-louage. Le transport Ndjé-Nifou est satisfaisant. Le réseau en sort de la délégation est en train de se développer. L'extension se fera notamment en créant de petites stations.

Le jour de week à Nifou des lignes supplémentaires sont mises en service. (1)

En plus des lignes du car, le village de Nifou, et les agglomérations d'Ouhoua et d'Ouhoua Basson sont desservies par une ligne ferroviaire qui lie Baboua à Ndjéoua, Nifou et Ouhoua.

(1) Fréquences en septembre 1973 :

Nifou - Ndjé :	3 allers et 3 retours	. 65 personnes.
Nifou-Ouhoua :	4 allers et 4 retours	. 65 personnes.
Nifou-Ouhoua :	6 allers et 6 retours	. 65 personnes.
Nifou-Ouhoua :	3 allers et 3 retours	. 65 personnes.

TABLEAU N° 10 - LES TRANSPORTS DE GENS DANS LA DÉLÉGATION DE NIFES (1)

LIGNES INTERNATIONALES	Fréquences journalières	Capacité des moyens de transport	REMARQUES
Taharke - Nifne	1 AR	65 P	NET
Nifne - Tunis			
Taharke - Nifne	1 AR	65 P	NET
Mecour - Tunis			
Taharke - Nifne	1 AR	65 P	NET
Mecour - Siancto			
Taharke - Nifne	1 AR	65 P	NET Joudouche
Indjmann - Siancto			
Taharke - Nifne	2 AR	65 P	NET Nifne
Nifne			
Ata Nifne - Taharke	2 AR	65 P	NET Joudouche
Nifne - Nifne - Joudouche			
LIGNES REGIONALES			
Nachoute	1 AR	65 P	NET Nifne
Nifne - Nifne			
Nifne - Nifne	Indéfini	15 P	NET Nifne
Nifne - Tunis	"	15 P	"
Nifne - Thenguel	"	15 P	"
Nifne - Nifne	"	2 images	2 priets
Nifne - Sige	2 AR	15 P	NET Nifne
Nifne - Ouled Gassoum	"	15 P	"
Nifne - Sidi Ahmed	"	15 P	"
Nifne - Ouled Sime	"	15 P	"

(1) Informations fournies par la Société Régionale de Transport de Nifne. Situation au octobre 1973.

1.3.4. La réseau de communication

La réseau des P.T.T. est embryonnaire. Sur les quarante mille habitants des zones rurales on ne trouve que 4 cabines téléphoniques et 7 boîtes aux lettres.

Tableau N° 11 - BOÎTES AUX LETTRES ET CABINES TÉLÉPHONIQUES DANS LES ZONES RURALES DE LA RÉGION DE MOÛPA

SECTEUR	BOÎTES AUX LETTRES	CABINES TÉLÉPHONIQUES
BANDJONG	"	"
CAP MOÛRO	1	1
BOUMBA	1	1
MOÛLA	"	"
MOÛLA	2	"
MOÛROVO	2	2
MOÛRO	1	"
MOÛRO	"	"
Total	7	4

1.3.7. La pénétration des services agricoles

La pénétration des services agricoles est gâchée par la réseau défectueux des pistes. La vulgarisation rencontre en outre de graves difficultés pour convaincre les paysans, suite à une infrastructure insuffisante. (1.3.4.1). Les services se heurtent encore à un manque de moyens de transport, de personnel et de communications. Les conditions physiques, sociales et organisationnelles ne permettent donc pas aux services de jouer pleinement leur rôle.

1.3.8. L'équipement culturel et sportif

Les équipements culturels et sportifs sont complètement absents dans les zones rurales.

1.4. Domaines domaniaux

1.4.1. Les terres agricoles domaniales

La délégation connaît en dehors des forêts domaniales d'importantes surfaces agricoles qui appartiennent à l'Etat. Elles comprennent 1283 ha et sont réparties comme suit :

E.C.F. de Mandel	: 722 ha, gérée directement par l'O.T.D.
E.C.F. d'el Mhata	: 45 ha, gérée directement par l'O.T.D.
ex E.C.F. Mustakbel	: 150 ha, cédée à la Direction des Forêts
ex E.C.F. El Mhisi	: 300 ha, louée à un agriculteur privé.
Petites parcelles (1)	: 56 ha, toutes louées annuellement à des agriculteurs privés.

Total 1283 ha

1.4.2. Le village de Nefza

Le village de Nefza qui compte 1 320 habitants environ est un véritable centre de services au point que le secteur secondaire n'est pratiquement pas représenté. On n'y trouve des services tels que les magasins, les coiffeurs, l'Administration, la lycée, le dispensaire, l'abattoir et la mosquée etc....

Un souk important s'y tient tous les mercredis.

1.4.3. Grands travaux prévus à l'horizon de l'an 2000

De grands travaux sont prévus en matière d'infrastructure. Il s'agit d'un barrage prévu dans l'oued Manden près de la mine de Haf Toot et d'un autre dans l'oued Bellif. Celui de Manden fait partie du Plan Directeur Hydroagricole du Nord de la Tunisie et est prioritaire. Les deux barrages permettront l'irrigation de 1.895 ha dans la plaine de Nefza ainsi que de 860 ha à Ouchkata (2). La construction des barrages est prévue après 1995. (3)

(1) Pour une présentation plus détaillée des petites parcelles, consulter l'annexe.

(2) Les volumes d'eau réguliers par ces deux barrages sont de l'ordre de 40 millions de m³ pour le barrage de Manden et de 15 millions de m³ pour celui de Bellif.

(3) Il est également question d'un barrage sur l'oued Zouara, à la hauteur de Sidi Baberch. Aucune décision n'a été prise à l'égard de ce barrage, mais une étude de faisabilité est en cours. Si il est construit il remplacerait les deux autres.

1.7. Problèmes

La dégradation du Sahel se caractérise par sa phase de transition qui reflète au niveau régional quelques uns des problèmes primordiaux de la nation tels que l'emploi, l'érosion, le niveau bas de la production agricole, la croissance rapide de la population, l'insuffisance de l'infrastructure économique, sociale et culturelle ainsi que le manque de cadres et d'institutions capables de dégager les voies de développement ouvertes pour la région et de les lui faire emprunter.

La population se présente guère comme un peuple de cultivateurs : l'absence complète de travaux de terrassement dans ce pays très accidenté et l'indifférence notable des paysans devant les graves problèmes de l'érosion en apportent une preuve presque flagrante.

De fait de la croissance démographique, de l'absence de sécurité et de l'intégration de plus en plus poussée dans la société moderne, nécessitant toujours plus de dépenses monétaires, les habitants s'orientent alors vers la migration partielle. L'agriculture plus intensive, l'arboriculture et même l'intensification de l'élevage, spéculations dont ils ont une longue expérience et qui permettent de doubler et même de tripler la valeur monétaire de la production agricole, ne sont pas possibles pour le moment. Trop du monde dépend du secteur agricole pour sa subsistance pour que le passage de la céréaliculture à la production fourragère soit faisable, tandis que l'infrastructure sociale et physique mise sur pied par l'Etat, jusqu'à ce moment connaît trop de lacunes pour être à la hauteur des exigences posées par le développement de la région.

Le réseau de pistes principales n'est que très partiellement carrossable pendant toute l'année. 44 % seulement des enfants fréquentent l'école primaire et 10 % seulement de tous les enfants de la région terminent la sixième année, et sont donc capables maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul pour la durée de leur vie.

La couverture sanitaire n'arrive pas à 30 % des besoins primordiaux et le réseau de vulgarisation agricole n'est guère présent. Les réseaux de communications téléphoniques et de transport en commun enfin sont embryonnaires.

A moins que l'équipement de la région soit complété par l'Etat, les interventions ne peuvent pas porter tous leurs fruits pour la population qui est désemparée de vaincre son état de pauvreté et d'ignorance et prête à adopter les innovations qui lui sont proposées par les vulgarisateurs, à condition que ces interventions soient adaptées à leur situation. Cela n'empêche pas que la participation sans cesse plus poussée à la société moderne (par les biais de la conscription militaire, de l'enseignement, de la radio, des transports en commun etc. ...) fait naître de nouveaux besoins et de nouvelles aspirations que l'agriculture traditionnelle ne peut satisfaire ni sur le plan de la procuration de revenus, ni sur celui de la respectabilité du travail.

L'emploi est devenu le problème prioritaire. Près de 5 000 hommes sont sous-employés à un point tel que l'on pourrait presque les qualifier de chômeurs, et plus de la moitié est véritablement sous-employée.

Le problème de l'emploi est encore quelque peu atténué, il est vrai, par le fait que nous avons affaire à une population qui n'est pas demandeur d'emploi pendant toute l'année et qui est habituée aux cycles du travail agricole. Les longues périodes de chômage ne provoquent pas les mêmes problèmes d'approvisionnement qu'à la ville ou les mêmes conditions d'isolement que dans les sociétés industrialisées. La redistribution des revenus au sein des unités familiales et les apports matériels ou financiers de l'agriculture et de l'élevage permettent aux chômeurs de franchir plus ou moins aisément les périodes de chômage. Alors que l'identité sociale d'un individu du monde rural tunisien se fonde au moins autant sur son appartenance à des groupes de parents que sur son emploi, l'identité sociale d'une personne dans les sociétés industrialisées dépend, elle, du travail qu'il fait.

Il n'en reste pas moins que l'emploi constitue le problème majeur en. Le développement de l'agriculture et de l'élevage sont tributaires de la création de nouveaux emplois, soit à l'intérieur de la région, soit en dehors. Le schéma d'aménagement rural devra donc répondre à deux objectifs fondamentaux : permettre à la population active excédentaire de se rendre sur les lieux de travail, qu'ils se situent à Nefza ou ailleurs, tout en leur permettant de continuer à diriger domicile dans leur zone d'origine et doter la région d'une infrastructure physique (réseau de pistes carrossables pendant toute l'année, réseau de centres de services) qui permette à la population agricole restante d'évoluer dans le sens d'une agriculture plus intensive qui répondra mieux aux potentialités naturelles et sociales de la région.

2. LE DEVELOPPEMENT PREVU ET LE SCHEMA D'AMENAGEMENT CORRESPONDANT

2.1. Introduction

Dans le deuxième chapitre les lignes à suivre pour le développement économique et social de la région sont indiquées (§ 2.2. à 2.5 pour pouvoir aboutir à un schéma d'aménagement pour les zones situées hors du village de Nefza (§ 2.6.), le chapitre se termine par l'identification des études économiques qui sont à réaliser (2.7.) et par un débat sur les modalités d'adoption du schéma. (2.8.)

2.2. Diagnostic et lignes d'action

Les contraintes qui se posent pour le développement de la région se résument comme suit :

- l'agriculture, bien qu'elle constitue l'activité principale de la région, devient de plus en plus marginale, tant sur le plan de la production de revenus que sur le plan de sa contribution à l'économie nationale,
- la surpopulation par rapport au développement économique,
- la stagnation économique : absence d'un secteur secondaire, d'où absence de croissance du marché de l'emploi,
- l'insuffisance des équipements de base (pistes, centres de services, dispensaires, écoles primaires, centres de formation agricole et artisanale etc...),
- l'absence d'institutions capables d'encadrer le développement agricole (coopératives de services, réseau de vulgarisation etc...).

Il est clair que les conditions énumérées se renforcent mutuellement la surpopulation et la marginalité de l'agriculture en donnant un exemple évident, l'absence d'institutions agricoles et l'absence du secteur secondaire, un autre qui n'est pas moins clair.

Une approche intégrée est nécessaire. Les actions entreprises dans un domaine donné (celui du réseau de pistes par exemple) seront suivies d'autres actions qui rentabiliseront l'investissement consacré (par exemple par la création d'un réseau de points de collecte de lait etc.....) Les éléments principaux de cette approche sont débattus dans les paragraphes suivants afin de pouvoir dégager avec le plus de clarté possible les fonctions que le schéma d'aménagement rural aura à remplir.

Le problème primordial étant celui de l'emploi, les efforts de développement doivent être axés en premier lieu sur la diminution du très grave sous-emploi de 40 % de la population masculine, dont une grande partie sont des jeunes. Deux lignes d'action sont proposées : favoriser les courants de migration partielle, élargir la gamme d'activités économiques par la création d'un secteur secondaire, et, le cas échéant, d'un secteur tertiaire.

Le deuxième problème concerne les fondements bas de l'agriculture et la protection des sols contre l'érosion. La céréaliculture doit céder la place à l'élevage semi-intensif, à l'arboriculture et aux cultures maraichères (y compris le tabac).

La troisième orientation concerne l'équipement parce que les besoins en enseignement primaire et en soins médicaux de base sont à peine couverts à 50 %, parce que la formation agricole et la formation artisanale sont insuffisantes et la formation technique (au lycée) est accessible seulement à une minorité très réduite. En plus, les sources capées constituent une très faible proportion des points d'eau existants.

Chacun de ces éléments est discuté plus amplement dans le paragraphe qui suit.

2.3. La migration temporaire.

Actuellement plus de la moitié de la population masculine active ne peut trouver un poste satisfaisant dans la vie économique de la délégation, et l'on peut s'attendre à voir ce pourcentage grimper à plus de 60 % vers 1981. Aucun modèle de développement économique serait capable d'absorber ces milliers de travailleurs, pour la plupart non-spécialisés. On est donc contraint de chercher des solutions qui valaient autant que possible aux inconvénients de phénomènes de la migration partielle.

D'ailleurs, ceci répondrait à un intérêt national parce que la migration temporaire fournit à certaines régions de la main-d'œuvre saisonnière et même de la main-d'œuvre annuelle que l'on ne peut recruter sur place, et parce que les mesures proposées sont à même d'empêcher que la migration partielle se transforme en migration permanente et complète.

Placer les multiples courants de migration temporaire sous l'égide de l'Office de l'Emploi se présente comme une solution évidente. Cet Office pourrait mettre sur pied une structure semblable à celle qui a contrôlé la migration vers l'étranger dans la fin des années soixante et le début des années soixante-dix. La mise en place de structures d'accueil est à envisager dans les lieux de l'emploi de sorte que les travailleurs puissent bénéficier d'un hébergement propre et abordable. Cette approche empêcherait notamment que les travailleurs migrants restent des semaines dans la ville sans travailler, c'est à dire sans revenus.

Un programme très vaste de formation de jeunes devrait également faire partie de l'enveloppe d'activités de l'Office pour faciliter leur embauche sur les marchés nationaux.

Parallèlement aux efforts de l'Office de l'Emploi l'administration régionale devrait favoriser le regroupement des travailleurs temporaires par le biais de la création de pôles de concentration. Le réseau et le contenu de ces pôles sont débattus plus amplement dans le paragraphe 2.6, mais il convient de consacrer quelques mots à l'utilité de cet engagement dans le cadre de la politique vis à vis de la migration temporaire.

Lorsqu'il atteint le stade où il dépend principalement des revenus fournis par la migration temporaire, le travailleur migrant et surtout le travailleur migrant qui est géographiquement isolé,

a tendance à se regrouper des voies de communication, pour faciliter l'aller et le retour entre son domicile et son lieu de travail. Elle rappelle que les travailleurs migrants reprennent en moyenne une fois par semaine leur domicile. L'aspect de la migration temporaire se traduit donc par une certaine mobilité géographique dont l'administration peut profiter pour favoriser le regroupement des populations dispersées.

Le site en place de certains établissements favorise non seulement le regroupement, mais peut également jouer un rôle très important dans le freinage de l'exode rural. Le travailleur migrant se situe entre deux mondes : le monde rural qu'il démissionne et il est en train de quitter, et le monde urbain qu'il rejoint. Il ne s'est pas encore véritablement intégré. Il est clair que sa volonté d'aller habiter la ville, qui s'accroît avec le temps, n'est pas très forte (voir § 1.4.1.1.), et que de s'installer avec vite et les déquiescents dont il peut bénéficier dans le monde rural restent cette sont difficiles à venir de la ville. Le site en place de certains établissements diminue donc les avantages qu'offrent eux-mêmes la migration définitive.

On ne saurait non plus sous-estimer l'importance que revêt l'opportunité de pratiquer le maraîchage vivrier, le petit élevage et l'arboriculture et même l'élevage de quelques têtes bovines, et même pour un homme et une femme le travailleur migrant entre ces deux mondes. Le maraîchage et l'élevage appartiennent au monde du vie rural et l'Etat a d'autant moins de raison de les supprimer qu'ils constituent des revenus d'appoint considérables qui étendent les possibilités envisagées par les travailleurs migrants sur les marches de l'emploi. Et comme l'espace ne manque pas dans le milieu rural il convient d'accorder aux habitants des lots qui ont entre 1 000 m².

L'approche vers la migration temporaire qui est présente dans ce texte va à l'encontre de la politique en vigueur et même avec dans d'être définitive au plus haut niveau. Si elle n'est pas adoptée il est assez probable que le taux de l'exode définitif atteindra une valeur qui sera supérieure à celle de la croissance naturelle, comme cela s'est déjà produit dans les délégations d'Amfem, Kith, Diba Essou, Kacur, Kibee, etc...

1.4. Les potentialités industrielles.

Les potentialités industrielles de la zone ne sont pas négligeables. Le chef lieu de la région qui dispose d'une ligne ferroviaire avec Tunis permettant le transport bon marché des marchandises, est branché sur le réseau routier national. Ce chef lieu est situé sur un cours d'eau et il est aussi proche de la ville de Béja, qui est elle-même à 90 minutes de Tunis. L'eau devrait se caractériser enfin par un réseau de sites d'attraction aux spécialités qui est sous-employé.

Les potentialités les plus évidentes résident dans la transformation des produits agricoles et des matières premières, sans que d'autres secteurs par exemple ceux qui nécessitent beaucoup d'eau et le tourisme soient à négliger.

2.4.1. La transformation sur place des produits agricoles et des produits forestiers

La viande bovine et le lait sont destinés à devenir les principaux produits de la région. Une étude est à faire concernant la possibilité d'établir une industrie laitière ou fromagère, par la mise de moyens frigorifiques, de la ligne ferroviaire avec Tshela. Une industrie de transformation complémentaire existe actuellement industrielle. Elle pourrait aussi devenir une base d'une industrie de cuir et d'un apiculture.

Dans la région de la production laitière l'implantation d'une station de collecte de lait est à étudier pour comparer les services existants actuels qui font que les paysans continuent à transporter leur lait jusqu'à l'usine transformant par la difficulté permanente et que d'autre part l'absence de laitiers locaux (même que l'implantation d'une station ne se justifie pas de fait que l'usine n'existe pas).

La région de produits frigorifiques devrait à installer près des éleveurs et les agriculteurs pourraient aussi vendre leur lait. Le lait serait alors transporté quotidiennement à la station de collecte et il serait pasteurisé, puis livré à des établissements qui le vendraient au détail (à Tshela et à Tshela).

La station de collecte, devrait aussi prendre les précautions les paysans à un développement régional et de stabiliser un niveau de production stable pour la région.

La direction des laits de la station devrait permettre, lorsque les quantités vendues par les paysans seront élevées ou certaines zones régionales, la création d'une usine et des établissements multiples seraient possibles, la difficulté n'est dans certains cas pas insurmontable.

Spécifiquement l'importance de l'étude de la région, l'implantation d'une usine de conservation devrait également à étudier lorsque l'implantation de l'élevage sera encouragé au marché national. Cette usine pourrait, dans une autre, servir tout le Nord-est, de Tshela à Tshela.

On pourrait également une usine de poisson à partir de la région de la zone de l'océan avec une capacité approximative est à installer qui est de l'ordre de 11 000 m³/an, et qui nécessiterait 120 emplois. La fabrication des poissons à persévérer avec se faire à partir de tous genres de bois, grâce à des progrès technologiques, et il apparaît logique de encourager la collecte dans une région forestière qui est abondante d'emploi et où la migration se développe.

- (1) Le port naturel de Cap Ngura offre des potentialités pour la pêche, mais aucune en valeur n'est pas à encourager dans les 10 à 15 ans à venir, d'abord à cause de la proximité du grand port de Tshela, sous-employé, ensuite de fait que le port nécessite d'être doté d'une infrastructure complète extrêmement coûteuse et enfin parce qu'il y a une population locale que la population autochtone n'a aucune expérience dans la pêche, ce qui pourrait mettre en cause le projet entier.

L'installation d'une usine d'alimentation est également à étudier. Elle pourrait être alimentée par un reboisement de populeux sur 300 ha. L'industrie proposée par la Subdivision d'Alger s'appelle El Mezja. La production de rebroussement pourrait atteindre 40 000 kg/an.

En ce qui concerne la transformation des matières premières on pourrait considérer l'implantation d'une briquetterie, d'une scierie, d'une unité de fabrication de carrelage, d'une unité de fabrication des articles en céramique, la tenue de matériel agricole de bœuf et surtout parfaitement bien à ce genre de production.

2.2. L'industrialisation de l'élevage

2.2.1. La place de l'élevage dans l'économie algérienne.

L'étude économique pour la région algérienne ainsi que les potentialités :

L'élevage apparaît dans l'industrialisation comme la vocation dominante de cette région. L'élevage actuel est essentiellement extensif et basé sur les faibles ressources des jachères et des parcours forestiers. Il s'agit de passer à une économie intensive basée sur l'application d'un programme de développement comportant les principales actions suivantes :

- Installation des cultures de céréales en plaine et sur les pentes,
- Mise en place d'un système de productions fourragères intensives consistant en prairies dans les plaines alluviales, le pâturage sur les pentes fortes et de fourrages cultivés en association avec les céréales sur les pentes moyennes, les jachères étant supprimées.
- Changement radical dans les méthodes d'élevage notamment par l'utilisation de réserves fourragères.
- Suffisamment généraliser le cheptel par le croisement d'absorption. L'élevage devra être retenu de préférence aux zones à cause de l'absence d'humidité (1).

L'industrialisation de l'élevage s'impose d'ailleurs non seulement pour des raisons économiques mais également pour des raisons d'ordre socio-économique :

- La région ne dispose d'aucune autre ressource qui soit susceptible de faire croître à long terme la valeur de son produit intérieur.
- L'industrialisation constitue le seul moyen d'assurer une bonne conservation des sols sans mettre en cause les moyens d'existence de la population.
- L'industrialisation peut, à long terme, donner lieu au développement d'une industrie de viande à une industrie laitière et à une industrie de tannerie et de cuir.

(1) L'étude de l'U.A.D. de Djebel Abiad, faite en 1968.

L'augmentation de la valeur du produit intérieur net de la délégation passe donc par l'amélioration de l'élevage, et surtout par celui des bovins. Mais tout effort dans ce domaine se heurte à quatre obstacles fondamentaux : la surpopulation démographique, l'ignorance des paysans, leur pauvreté, leur dispersion et leur isolement.

La surpopulation actuelle qui se manifeste surtout dans le Nord de la délégation, réduit considérablement les surfaces que les paysans peuvent consacrer de la culture-cultures et entraîne un taux très faible de renouvellement. L'amélioration de l'élevage passe donc comme condition essentielle à sa réussite, que la moitié de la population agricole se tourne vers d'autres ressources. (1)

Dans le cas actuel de Suds ces ressources sont uniquement celles fournies par la migration temporaire.

Le GEF peut par les seuls autres contraintes ne peut être gagné que par la stratégie intensive et continue qui est proposée dans le paragraphe qui suit.

1.1.3. La stratégie à suivre.

La stratégie qui tient compte des exigences sociales et démographiques signalées plus haut se détermine à l'implantation d'un réseau dense de centres de formation et de vulgarisation dans les zones rurales de la délégation, et de l'affectation dans chaque centre d'un vulgarisateur personnel. La répartition de ces centres pourrait se présenter ainsi : (2) Un centre de services comprendra :

- Un centre de formation pratique
- Une petite ferme pilote
- Un logement de service pour l'agent
- Un point de collecte de lait.

Dans le centre de formation on pourrait accueillir des éleveurs de première main et des adultes. Ils recevraient une formation de base pratique en ce qui concerne la culture fourragère, l'élevage, la médecine, la construction et l'hygiène des étables etc.....

(1) La phylaxie des régions pastorales qui exportent leur lait d'ailleurs se produit d'ailleurs dans beaucoup de pays.

(2) Quelques centres seraient à implanter hors de ce réseau là où l'on trouve une forte population dans un milieu naturel où la déforestation entraîne de grands risques d'érosion. La densité de réseau reste par ailleurs à fixer par l'administration compétente.

Les fermes pilotes devraient être avant tout à l'image des exploitations communales dans la région. C'est à dire qu'elles ne devraient pas couvrir plus de cinq hectares et que les parcelles devraient être en parcelles irrégulières et surtout être situées sur des pentes. (1)

Mais dans les bâtiments et dans les techniques, des modifications seront apportées afin que les paysans puissent suivre leur exemple. (2). Les élèves de centre feront leur travaux pratiques surtout dans ces fermes.

De bon logement de service est nécessaire pour pouvoir consacrer un bâtiment au élevage à habiter dans le centre.

La technique devrait d'ailleurs non seulement la formation mais également la vulgarisation auprès des paysans environnants, la livraison des produits nécessaires à l'élevage ainsi que le transport des bêtes au marché. Il serait en outre le promoteur principal de l'extension de comités de pastoralisme et de conservation des sols qui auront comme tâche de veiller sur l'utilisation rationnelle des pastures
scientifique et forestière.

Les centres pourront également servir à la collecte du lait. Les investissements pour le programme d'intensification de l'élevage bovin s'élevaient à 2 000 F. environ par centre pour les constructions, les terres, l'équipement et à 3 000 F. pour l'encadrement. Ils couvraient les coûts pour la construction de l'achat et de l'équipement (cliffing, etc...) sur vingt ans, on arrive à des frais annuels qui sont de l'ordre de 1 000 F. Cette somme apparaît parfaitement justifiable lorsque l'on s'aperçoit des augmentations en valeur annuelles qui sont réalisables avec un cheptel... plus productif et de la terre sous-exploitée.

Il est évident qu'un réseau de petits centres d'élevage est à préférer à un seul grand centre à Rufes pour les raisons suivantes :

1. Les petits centres rassemblent beaucoup plus des exploitations paysannes que les petites et les bâtiments d'un grand centre.
2. Les petits centres sont beaucoup plus accessibles aux paysans et peuvent donc en même temps jouer un rôle important dans la vulgarisation.
3. Le système de petits centres permet au formateur, de fait qu'il habite au centre pour de longues années, de gagner la confiance de la population et donc de mieux jouer son rôle de vulgarisateur.

(1) Une partie au moins de ces terres pourrait être obtenue en faisant l'échange avec des terres ex-habées et ex-colons qui sont actuellement louées par l'O.F.S. avec des contrats d'un an à des prix élevés. (voir l'annexe.)

(2) Il est à remarquer dans ce contexte que l'extension prévue de la ferme pilote de Badjama à la ferme de Bachel n'a pas un intérêt que pour les dix à vingt grands agriculteurs qui peuvent se permettre de suivre les techniques développées.

4. Les petits centres fournissent l'infrastructure de base nécessaire pour la collecte de lait, pour le dépôt des semences, des engrais etc...
5. Pour l'élevage une connaissance du terrain local est toujours indispensable. Dans un système de petits centres la formation pourra alors tenir compte de ces particularités dans son enseignement.
6. Un grand centre nécessite un internet, ce qui rendrait beaucoup plus cher la construction et l'exploitation du centre.

Notons que le programme entre parfaitement dans les orientations nationales d'augmentation de la production de lait et de la viande bovine.

2.3.3. Les comités de pastoralisme

L'amélioration peut en même temps constituer le point de départ d'une meilleure protection des forêts domaniales et des terres collectives. Les comités de pastoralisme sont à promouvoir qui, composés de personnalités locales et habilités de certains pouvoirs de coercition, peuvent réglementer le pâturage et le parcours sur ces terrains en instaurant des schémas de rotation et en établissant la charge annuelle que les parcelles peuvent supporter. Les limites de leurs circonscriptions doivent se confondre avec celles des territoires des différentes unités sociales, pour assurer un maximum d'efficacité.

2.4. L'aménagement du territoire rural

2.4.1. La hiérarchie des agglomérations

Villes et villages se classent en différents niveaux selon leur taille et leur contenu économique. Dans le cas du gouvernement de Béja quatre niveaux s'identifient, comme le montre le tableau N°12.

Tableau N° 12 - Classification des centres dans le Gouvernement de Béja.

Niveau	Description	Population	Rayon	Exemple
1	Ville	Plus de 10 000	20 km	Béja
2	Petite ville	5 000 à 10 000	10 km à 20 km	Medjer Testour Taboursouk.
3	Village	1 000 à 5 000	10 km	Refes - Andoun
4	Hameau	moins de 1000	5 km	Ouchtata

De fait qu'il y a une influence sur toute la région le siège du Gouvernement se situe au premier niveau. La présence de banques, d'un centre commercial développé, de l'industrie, d'un hôpital et des établissements scolaires secondaires distingue clairement ce niveau des autres. La différence entre le deuxième et le troisième niveau est moins marquée. Les petites villes aussi bien que les villages sont des sièges de délégation. La différence réside dans le fait que le réseau commercial et l'activité artisanale sont plus développés dans les petites villes que dans les villages.

Le hameau offre une influence uniquement locale. Habité par un peu plus de mille personnes, il constitue néanmoins un centre primordial pour ses environs, grâce à son école, son café, sa cabine téléphonique, son dispensaire, son "tabac", son arrêt de car, son épicerie, sa boîte aux lettres, son moulin etc.... Branché sur le réseau goudronné ou sur le réseau de pistes principales le hameau constitue la base opérationnelle des programmes de vulgarisation, d'éducation, d'animation agricole, sanitaire, sociale, culturelle etc... Pourvu des équipements de base, le hameau peut accueillir les fonctionnaires (instituteurs, vulgarisateurs, infirmiers etc...) en leur offrant une qualité de vie acceptable. Le hameau peut accueillir également les paysans qui veulent s'approcher des centres et évoluer dans le cadre d'un centre d'habitation. Actuellement un tel réseau de petits centres fait défaut, aussi bien à l'échelle de la délégation qu'au niveau du Gouvernement. Sa mise en place est préalable à tout effort en matière de politique économique et sociale. Une tâche primordiale en matière d'aménagement consisterait donc à identifier le futur réseau de centres de quatrième ordre qui compléterait pour Nefas, l'armature urbaine du Gouvernement.

La deuxième tâche consisterait à identifier les rôles que les centres auront à jouer et à concevoir leur contenu. En matière de choix pour l'emplacement des nouveaux centres, on remarque que l'aménagement traditionnel sépare très distinctement l'aire privée de l'aire publique. Nombreux sont les lieux où l'on trouve groupées l'épicerie, l'école, la maison du peuple etc... sans qu'elles soient directement voisines des habitations. Les "doyers" se situent plutôt à quelques centaines de mètres au moins. Cette séparation, qui permet à tout le monde d'avoir accès aux unités de service sans que l'aire privée soit menacée, est profondément enracinée dans le mode de vie de la population, et l'aménagement est obligé d'en tenir compte. La solution qui se présente consisterait à prévoir dans les petits plans proposés, un quartier où seront localisés les services (école, café etc...) et cinq à quinze quartiers séparés destinés à l'habitation qui seront situés dans un rayon d'1 km autour du quartier de services. Ainsi une relation beaucoup plus fructueuse qu'avant sera établie entre deux éléments principaux de l'aménagement rural : l'habitation et les services.

Le tableau N°13 indique le réseau d'hameaux auquel cette politique pourrait aboutir.

Tableau F*13 - Réseaux de centres. (1)

SECTEUR	NOM	NIVEAU 3	NIVEAU 4
NEFLA	NEFLA	X	
	OM LARID		X
BENIENNA	NAS EL OUD		X
	DJENEL DISS		X
	OULED REID		X
FATNASSA	ENILA		X
	ENALAM		X
TERRABA	OUD BAIRA		X
	TADOUNA		X
	KEF TOKT		X
JNILA	OM SITOUNA		X
	AIN EL EREM		X
EAGA	EAGA		X
OUCHATA	OUCHATA		X
ELJARM	KATANET		X
CAF NEGRO	OULED GABRIEL		X
	DAMOUS		X
	DMATH		X
TOTAL			17

(1) Consulter la carte pour la localisation précise.

Les centres proposés se situent tous à des endroits où une ou plusieurs unités du secteur tertiaire sont déjà implantées, où le terrain pour la construction abonde et où l'approvisionnement en eau ne pose pas de problèmes particuliers.

.../...

Un certain nombre est à considérer comme "villages forestiers". Les hameaux de Ras El Oued, Ouled Zeid, Rhelada, Oued Brika, Raf Tout, Oum Zitouna, Ain el Krou, Kattract, Ouled Gassoum, Damous, Bousia et Tabouba sont particulièrement bien situés pour à la fois équiper les zones forestières retardées et attirer la population forestière. Le village de Bousia a été proposé dans l'intention de créer un véritable village forestier où seront regroupés les ouvriers forestiers des triages concernés de Bellif, qui sont à recruter en particulier parmi les habitants de El Aoulej.

Ce réseau, qui comprend 17 centres pour couvrir une surface de 615 km² et servir une population de 42 000 âmes, soit 2 470 personnes par centre, n'est pas excessif. D'abord la norme couramment admise pour de tels centres se situe entre 1 500 et 3 000 personnes. Ensuite, le relief de Nafsa est très accidenté ce qui fait que l'espace rural est difficilement accessible. Un nombre assez élevé de "bases d'opérations" est donc nécessaire.

Et enfin, l'expérience avec les villages forestiers de regroupement de Jendouba a montré que le douar d'origine doit être situé à moins d'une heure de marche à pied du nouveau village, pour permettre aux habitants du village de regroupement de surveiller leurs champs, de faire paître leurs animaux et surtout de garder contact avec les parents et de continuer à profiter du système d'assistance mutuelle ("Mousa").

Nous donnons dans le tableau N° 14, le nombre d'habitants desservis par chaque centre. (Population de 1975).

Tableau N° 14 - NOMBRE D'HABITANTS DANS LES ZONES DE RAYONNEMENT DES CENTRES.

Nom du centre	Nbre d'habitants	Observations
Oum Labid	1930	
Ras El Oued	2480	
Djebel Dier	4570	
Ouled Zeid	660	
Rhelada	700	
Boula	1410	
Oued Brika	1140	- Dont 200 se situent
Tabouba	2520	hors de la délégation
Raf Tout	2610	- " 1000 "
Oum Zitouna	2610	
Ain El Krou	2410	
Zaga	4010	
Ouchtata	4620	
Kattract	2640	
Ouled Gassoum	2810	
Damous	1690	
Bousia	300	
Total	39310 habitants	

On note que la quasi-totalité de la population actuelle serait desservie par le réseau proposé. Dix centres serviraient des populations supérieures à deux mille habitants, et trois serviraient des populations comprises entre 1 500 et 2 000 habitants. Quatre centres auraient une population inférieure au plancher de 1 500 habitants généralement admis. Il est proposé d'y limiter les actions à la mise en place d'une école auxiliaire, à un arrêt de car et à un programme d'aménagement de lots de construction.

Il est parfaitement réaliste de s'attendre par le biais d'une politique dynamique et originale à ce qu'au bout de dix ans environ, un tiers de la population habitera à l'intérieur des périmètres de "hamaux sous-cités". (1)

Six centres sont à considérer en premier lieu: ce sont les centres d'Ouled Gassen, de Katanet, d'Oum Elkama, de Tabaaba, de Ras El Ouad et d'Aïn el Kram, qui serviront une population importante. Les trois derniers notamment sont tout à fait dépourvus d'infrastructures.

2.4.2. Le contenu des centres du 4ème niveau.

2.4.2.1. Le secteur d'habitation.

Les habitants des nouveaux centres se divisent en trois catégories :

- Les travailleurs migrants.
- Les ouvriers travaillant au sein de la délégation (forêts, village de Nefza)
- Les paysans qui sont venus s'installer dans le centre.

Tous ces gens sont accoutumés au mode de vie rural, et il convient d'aménager les centres en fonction de cette donnée. L'aménagement doit, pour cette raison, se fonder sur l'allocation de lots qui ont autour de 2 000 m² de surface. Cette surface permet aux habitants de pratiquer le maraîchage vivrier et d'élever quelques bovins, ovins, lapins, poules etc.... (2)

(1) Calculé comme suit : population en 1986 : 51 000 hab.
Le nombre d'habitants du village de Nefza s'élèvera à 2 000 en 1986 et celui d'Ouchtata et des autres centres à 800, ce qui fait :
 $17 \times 800 = 13\ 600 + 2\ 000$ soit 15 600 habitants.

(2) Cette pratique est également répandue dans les pays industrialisés où la population rurale cultive toujours ses propres légumes, et nombre parmi eux font toujours de l'élevage de lapins, de volaille etc... Les lots ruraux, par conséquent, y sont deux à quatre fois plus grands que les lots urbains.

Ces activités procurent un revenu d'appoint non négligeable et même indispensable. Plus haut (§ 2.7.) nous avons montré leur importance dans le cadre de la migration temporaire.

Comme dans le monde rural, l'espace ne manque pas, l'administration n'a aucune raison de priver les habitants de ces ressources. De aménagement de style urbain (lots inférieurs à 100 m² ne fera qu'augmenter la demande d'emploi parce qu'il prive les habitants de revenus d'appoint et les donc à l'encontre des objectifs officiels.

Il est souhaitable de prévoir plusieurs quartiers d'habitation séparés dans chaque centre. La tension entre les différents groupements ruraux est parfois notable et l'implantation de quelques membres d'un groupement à peut être la cause du refus des personnes intéressées d'un groupement à si celles-ci sont obligées de s'implanter à côté de celles-là.

Plusieurs quartiers sont donc à aménager dans un rayon d'un kilomètre autour du centre. Cette politique diminue également les sources de conflits.

La construction des habitations doit s'inscrire dans le cadre d'une approche au problème de construction appelée : " Aménagement de sites et de services ". Dans cette approche il est de la responsabilité de l'Etat d'acquérir le terrain, d'y réaliser les travaux de nivellement et ~~adéquation~~, d'y confectionner les pistes d'accès et de circulation, d'y tracer les canalisations et les égouts futurs etc... Ensuite l'Etat procède à la vente des lots à leur prix de revient, à celui qui accepte l'obligation d'y ériger sa propre maison dans un an. (1).

La maison enfin sera construite sous la responsabilité du bénéficiaire. Dans la mesure du possible l'Etat doit lui fournir un certain degré d'encadrement suivant la forme actuellement appliquée dans la zone d'Ouled Cassam.

-
- (1) Si le prix de revient d'un lot n'est pas abordable pour les ménages pauvres, l'Administration pourrait proposer l'échange avec le lot occupé par ceux-ci. Cette procédure a l'avantage de ne pas placer le bénéficiaire dans la position humiliante de devoir accepter quelque chose à titre de don.

Dans le cas où le ménage est installé en forêt, cette proposition permettrait à l'Arrondissement Forestier de se saisir de la parcelle. En plus, l'acquisition en propriété suppose toujours dans la culture paysanne, un échange soit immédiat, soit différé, (sauf, bien sûr en cas d'héritage) ce qui fait qu'une distribution gratuite des lots crée une atmosphère d'insécurité auprès des bénéficiaires qui peut entraîner une hésitation d'investir dans la construction ou dans l'entretien de peur que l'Etat se saisisse du lot plus tard. Cette approche empêcherait également que les nouveaux centres soient considérés comme des villages de pauvres où il est dégradant d'habiter.

.../...

Cette approche offre les avantages suivants :

- Elle donne une solution au problème de l'acquisition du terrain de construction. La terre se vendant que très rarement dans une société paysanne, il est en général impossible pour un individu qui veut se rapprocher d'un centre de services de s'assurer d'un lot. L'Etat, par le recours à l'utilité publique, peut l'acquérir en droit et puis le remettre aux personnes intéressées.
- Elle donne une solution aux problèmes de construction à l'entreprise. Il est en général très difficile d'intéresser les entreprises aux petites chantiers dans la campagne et les maisons construites par elles reviennent beaucoup trop chères pour les habitants. En plus, les sociétés de construction sont trop peu nombreuses à déjà pour être capables de construire les logements dans le rythme voulu.
- Elle favorise le lancement de petites entreprises de construction à l'intérieur de la délégation. La construction par les grandes entreprises prive les tâches, qui sont formés, des chantiers réduits juste à leurs mesures et qui leur donnent l'occasion d'acquies de l'expérience.
- Elle libère d'importantes crédits pour d'autres fins, et se voit de la main-d'œuvre qui est déjà sur place.

2.6.2.2. Le secteur de services.

Le secteur de services doit occuper un quartier indépendant. Le fonctionnement des magasins, des cafés, des écoles etc... exige qu'ils soient librement et facilement accessibles pour tout le monde.

Un soin particulier est demandé pour qu'aucun quartier d'habitation ne soit traversé pour arriver au secteur de services. Ce dernier comprendra en général les unités suivantes : l'école primaire, les ateliers de forge/plomberie et de menuiserie, le dispensaire, la salle de soins, le centre de tissage et de couture, le centre de formation en élevage et de vulgarisation agricole, le magasin, le tabac, le café, la cabine téléphonique, le téléviseur public, la maison de peuple et l'arrêt de car. En outre un terrain de sport y sera aménagé.

Les ateliers de forge, de menuiserie, et de plomberie sont à construire et à équiper par l'Etat qui les louera à un prix avantageux à des hommes de métier, à condition qu'ils initient annuellement 5 garçons aux principes de leur métier. Ces unités répondraient à une demande très vive des populations qui dépendent actuellement du village de Nefes pour la réparation des appareils ménagers, des charrues, des portes etc... Elles créeraient des emplois et formeraient des artisans ruraux. Tout en renforçant la force

d'attraction de contacts, elles favorisent les jeunes, en leur permettant de trouver un emploi ailleurs.

La télévision publique sera alimentée par le groupe électrogène de l'habitat groupé, et pourrait être placée près du café ou dans la maison de prestige. Il s'agit de la faire à l'attention de la vie rurale et à l'éducation des paysans.

Dans la plupart des centres une école primaire est déjà implantée. L'extension de l'enseignement primaire doit en premier lieu viser la construction des écoles actuellement défectueuses (voir à 1.2.2.) et l'implantation des écoles nouvelles, comprenant les quatre classes inférieures, pour attirer les écoliers à venir par les petits enfants.

1.4.2.1. Les moyens de transport.

Chaque centre doit être relié au réseau routier par une piste qui est constructible pendant toute l'année. Des lignes de autobus qui assurent un aller et retour la semaine et un autre l'après-midi entre le centre et le village de Tafar, est à construire.

1.7. Autres secteurs prioritaires.

Dans le cadre de l'axe rural deux secteurs sont prévus, l'un près de Tafar, l'autre dans le Nord. La production sera destinée aux nouvelles constructions, au conditionnement des aliments pour bétail, des vêtements et de sucre. Chaque unité pourrait créer 12 emplois. Les possibilités d'implantation à Tafar sont à étudier.

Éventuellement une étude est à faire concernant l'opportunité d'ajouter à cette industrie, une unité de conditionnement et de façonnage de papier d'emballage, ainsi qu'une usine de fabrication de peinture, de carrelage et de colle.

Dans le domaine des travaux publics la création d'une unité d'exploitation de carrières et d'entretien de pistes ^{fonctionnelle} est prévue. Cette unité emploie à un prix moyen de 1 400 dinars.

À partir de l'année 1984, date prévue pour l'achèvement des travaux de fixation de l'axe sur la rive gauche de l'axe Tafar, la tourisme pourrait faire son entrée dans la région. Le site entre la route de Tafar et la Méditerranée est très appropriée pour les loisirs. On y trouve de belles forêts de pinède et de belles plages. Nous espérons que la zone pourra être reconstruite en cas qui sont abîmées.

On pourrait considérer le développement touristique de cette région à partir d'un tourisme tunisien. Le tourisme familial représente presque certainement dans les quinze années à venir, mais il ne dispose actuellement que de quelques stations balnéaires dans le Nord : Tafar et Sidi près de Bizerte.

Le tourisme tunisien se fera surtout en famille et en groupe

(banques, assurances, entreprises d'eau et d'électricité etc...) Les comités locaux de développement devraient donc à prévoir dans lesquels les villages pourraient participer dans ce sens.

Les lignes directrices de transport en commun avec l'habitat pour cette promotion à l'habitat de profiter de la force d'attraction que crée par cette petite ville en fait. (1)

Les études dans ce domaine ont appelé pour définir avec plus de précision la place d'opération et pour composer les effets conjugués de ce genre de développement avec un développement rural et sur la zone de l'habitat.

1.4. Les modalités organisationnelles de l'habitat

L'application de l'habitat direct et du développement économique conjugués, demande un grand effort de coordination entre les différents services techniques (urbanisme agricole, travaux publics, électricité et chauffage, forêts etc...) que la délimitation d'un grand territoire de travail, parce que ces structures et ces conditions sont plus liées sur l'habitat que sur l'habitat.

Il s'agit donc de créer un organisme qui tout en étant capable de définir un plan de son habitation administrative, puisse d'une manière particulière et surtout financière, et qui permette à l'Etat de jouer un rôle actif et dynamique. Cet organisme sera les différents pouvoirs juridiques administratifs (notamment le pouvoir d'urbanisme) et sera doté des cadres capables d'exécuter les tâches de coordination et d'élaboration ultérieures de plan. Ce pouvoir sera composé de cadres d'habitat.

(1) L'application de ces principes d'habitat direct et de développement économique est en fait une condition à l'habitat.

Annexe 1 - POURCENTAGES MOYENS DE MARCHÉS DANS LES AGGLOMÉRATIONS

Tableau N° 12 - POURCENTAGES MOYENS DES MARCHÉS DANS LES AGGLOMÉRATIONS

AGGLOMÉRATIONS	Nombre d'habitants dans les agglomérations (1960)	Nombre d'habitants (1960)	Nombre moyen d'habitants par agglomération (1960)	Nombre moyen de marchés par agglomération (1960)
Patourenne	1430	18	140	17
Beffes (1)	2073	30	180	28
Beffes	4317	30	170	23
Baye Noire	2000	17	274	40
Beffes	2083	23	170	24
Beffes	4174	38	140	23
Beffes	3003	23	110	20
Baye/Beffes	1775	21	274	47
Total	20817	200	140	28

(1) dans le village de Beffes.

Il est à noter que le nombre moyen de marchés par agglomération est le plus bas pour le secteur de Patourenne.

On constate aussi d'ailleurs également le pourcentage le plus élevé de marchés isolés. (42 %, moyenne pour la Région 35 %). C'est là que le problème de la dispersion est le plus grave.

Annexe 2- L'ESTIMATION DU TAUX DE LA MIGRATION DÉFINITIVE.

L'estimation du taux de la migration définitive a été faite sur la base d'un raisonnement par élimination.

L'écart entre le taux national de croissance et celui de la migration peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Une composition démographique variée (moins de jeunes dans les tranches d'âge préreproductives, plus de vieillards et moins de femmes fécondes à l'échelle que dans l'ensemble de la Nation)
- Un taux de natalité plus bas et/ou un taux de mortalité plus élevé qu'à l'échelle par rapport à l'échelle nationale, et/ou par.
- Une délimitation modification des limites administratives de la migration, et/ou par,
- Un solde migratoire négatif.

Or, il a été prouvé qu'aucun de ces facteurs explique l'écart en question sauf le dernier. Il y a donc le tableau N° 14, qui donne la répartition par tranches d'âge pour la migration et pour le pays en 1964.

Tableau N° 14 - RÉPARTITION DE LA POPULATION DU PAYS ET DE LA MIGRATION DE 1964 EN TRanches D'ÂGE.

Tranches d'âge	Pays entier en %	Migration de l'étranger %
moins de 5 ans	3,7	3,2
5 à 9 ans	14,8	13,9
10 à 14 ans	13,2	14,0
15 à 19 ans	12,6	13,3
20 à 24 ans	8,4	7,9
25 à 29 ans	13,0	12,4
30 à 34 ans	12,1	12,0
35 à 39 ans	8,3	8,1
40 à 44 ans	6,3	5,8
45 à 49 ans	3,5	3,2
50 et plus	2,1	1,9
Total	100,0	99,7 (1)

(1) le chiffre est inférieur à 100 car les chiffres sont arrondis.

Il ressort au vu de ce tableau que la portion de personnes entre 10 et 15 ans était plus élevée pour Nefas que pour l'ensemble du pays, et que le pourcentage de vieillards était plus bas. De plus le taux de fécondité (défini par le nombre de femmes qui ont entre 15 et 30 ans sur mille habitants) s'élevait à 209,7 pour Nefas contre 171,6 pour le pays. L'écart ne s'explique donc pas par une structure démographique variée.

Les chiffres sur les taux de natalité et de mortalité ne sont malheureusement pas disponibles. Mais le fait que le nombre moyen de membres du ménage s'élève à 5,8 pour Nefas et à 5,5 seulement pour le pays implique que le produit de ces deux taux est supérieur à Nefas. Ces taux atténuent donc l'écart en question plus qu'ils ne le créaient.

Comme les modifications des limites ont touché très peu de personnes, on peut tirer la conclusion suivante : l'écart entre le taux de croissance démographique à l'échelle nationale et celui à l'échelle de la délégation était principalement causé par le solde migratoire négatif, c'est à dire dans le contexte de la délégitime et dans celui du pays, la migration définitive.

Annexe 3 - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Tableau N° 17 - EFFECTIF D'ÉLÈVES ET EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1975 - 1976 DANS LA DÉLÉGATION DE NEFLA

LOCALISATION ET NOM DES ÉCOLES	ÉLÈVES			ENSEIGNANTS	
	Effectif	Filles	Filles %	Effectif	Logements
A) NEFLA					
Av. de la République	728	267	36,6	18	3
Rue T. N'GUE	503	182	36,2	14	1
Sub-Total	1231	459	37,3	32	4
B) ZONES ÉPARGNÉES					
Camp El Akid	177	48	27,1	3	1
Nelle	136	28	20,6	2	1
Sage	312	33	10,6	4	3
Elkhal Mee	232	57	24,5	6	3
Elkad Salou	331	87	26,2	7	3
Elkad Goussou	390	108	28	8	2
Elkad Doucou	335	103	30,7	8	3
Chayouba	163	43	27,2	3	2
Takouba	507	151	29,7	14	4
Guakouba	617	220	35,6	15	4
Sub-Total	2983	829	27,8	67	26
Total général	4214	1336	30,4	102	30

Annexe 4 - TERRES EN-JOINTES CENSÉES PAR L'O.F.D.

Tableau N° 14 - TERRES EN-JOINTES CENSÉES PAR L'O.F.D.

Localisation et particularité	Surface	Emploi actuel
A côté de la ferme Goudou	2 ha 90 ares (8 parcelles)	Louée sur contrats annuels à un privé.
Ouled Goudou (Mekroun Inférieur, parcelle N° 137) (Ouy Nagra)	2 ha 90 ares	Idem
El Mezouat (Mekroun Inférieur, parcelle n° 138) (Ouy Nagra)	10 ha 02 ares	Idem
Mekroun (Mekroun Inférieur, parcelle n° 140)(Ouy Nagra)	2 ha 90 ares	Idem
Loukma (Mekroun Inférieur, parcelles n° 143 et 144) (Ouy Nagra)	10 ha 2 ares	Idem
Ain El Mekroun (Parcelle 145) Jalla	1 ha 24 ares	Idem
Dou el Mla (parcelle 146, Jalla)	0 ha 47 ares	Idem
Dou el Mekroun (au Sud Foukday) (Douars)	10 ha	Idem
Champs Artilly (parcelle n° 148 bis) (Tahaka)	10 ha 45 ares	Idem
Champs Artilly (parcelle n° 149)(Tahaka)	2 ha 85 ares	Idem
Total	68 ha 03 ares	

Annexe 3 - LAS INTERPRETATIONS DES CONCEPTS DE "POPULATION RESIDENTE"
ET DE "POPULATION PRESENTE". (1)

Résidents Sont considérés comme résidents les membres du ménage qui ont pour lieu de résidence habituelle le logement. Les membres des ménages résidents peuvent être, le jour de recensement (le 8 mai 1973) présents ou temporairement absents du logement.

Résidents temporairement absents

Sont considérés comme temporairement absents, les membres qui habitent dans le logement et qui sont absents depuis moins de 6 mois mais qui ont l'intention d'y retourner. De façon toute particulière, les enfants d'âge scolaire dans un lycée ou membres appelés pour servir le service militaire sont considérés aussi résidents temporairement absents et recensés sous leurs ménages.

Visiteurs

Sont recensés ou classés comme visiteurs, la personne qui se trouve dans le logement à la date de recensement n'y résidant pas habituellement.

Population résidente et population présente

Ainsi la population résidente dans un territoire donné sera la population composée par les résidents présents et les résidents temporairement absents de ce territoire à la date (y compris les élèves internes et les personnes sous les drapeaux). C'est donc l'ensemble des personnes dont le lieu de résidence habituelle se trouve dans ce territoire à la date de référence.

(1) Extrait du texte accompagnant la publication des effectifs de population recensés en 1973.

Nom des secteurs	Noms des agglomérations rattachées.	Appartenance virtuelle de l'agglomération, pour son rattachement à leur zone	Nom des agglomérations ajoutées	Localisation de l'agglo. selon le rec- ensement de 1975
Boussonne	Auchais	Cap Negro 12	Chazelles 31	Juilly
Cap Negro	Alaisie	Rafes 8	Auchais 12 Bédous 20	Boussonne Rafes
Palmecourt			Traize 19	Juilly
Juilly	Mais Eurestheia Chazelles Traize	Rafes 33 Rafes 36 Boussonne 32 Palmecourt 19		
Eurestheia			Dabonne 12 Rounggole 14 Eurestheia 15 Sia Juhine 15 Jorde 30	Dabonne " " " "
Rafes	Bédous	Cap Negro 18	Alaisie 9 Mais 15 Eurestheia 34	Cap Negro Juilly "
Dabonne	Dabonne	Daga / Eurestheia		
			12 14 15 16 30	
	Rounggole Eurestheia Sia Juhine Jorde	" " " " " " " "		
	Eurestheia Chazelles Chazelles Mauris Mauris Eurestheia	délégation d'indemnité		

- 48 -

BIBLIOGRAPHIE

- C.E.D. de Michel Abiad, Dossier Général, Septembre 1966
- Ben Hadd, Ab. " La migration temporaire à Rufes", Projet REMPLAC.

SUITE EN

F

2



01446

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

2

CARTE DES AGGLOMERATIONS
ET DU RESEAU ROUTIER
PRINCIPAL
SITUATION ACTUELLE
DELEGATION DE NEFZA

MV 4-1

ECHELLE 1/50 000

LEGENDE

(1) AGGLOMERATIONS

----- LIMITE DE SECTEUR

===== LIMITE DE LA DELEGATION

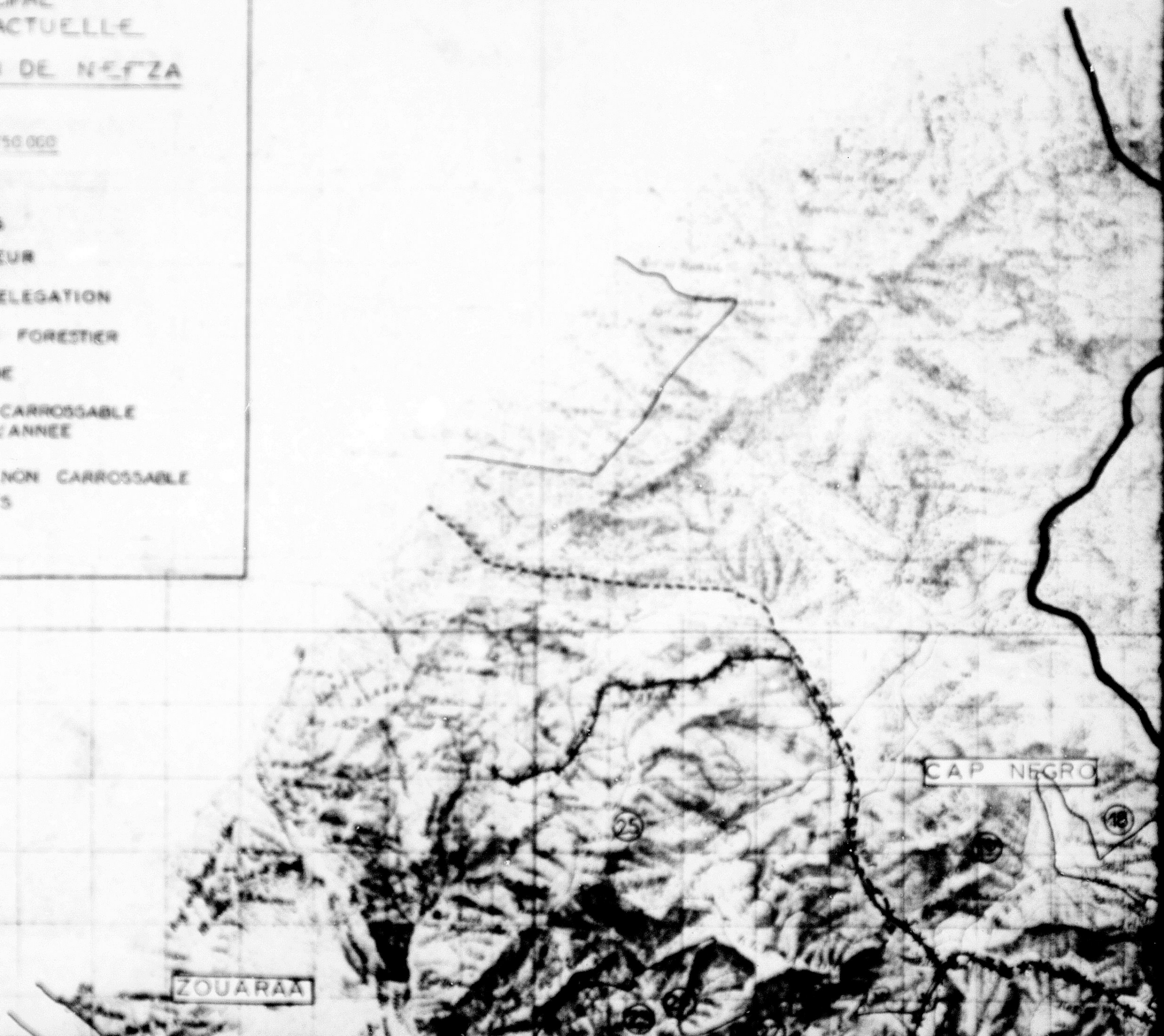
----- LIMITE DU DOMAINE FORESTIER

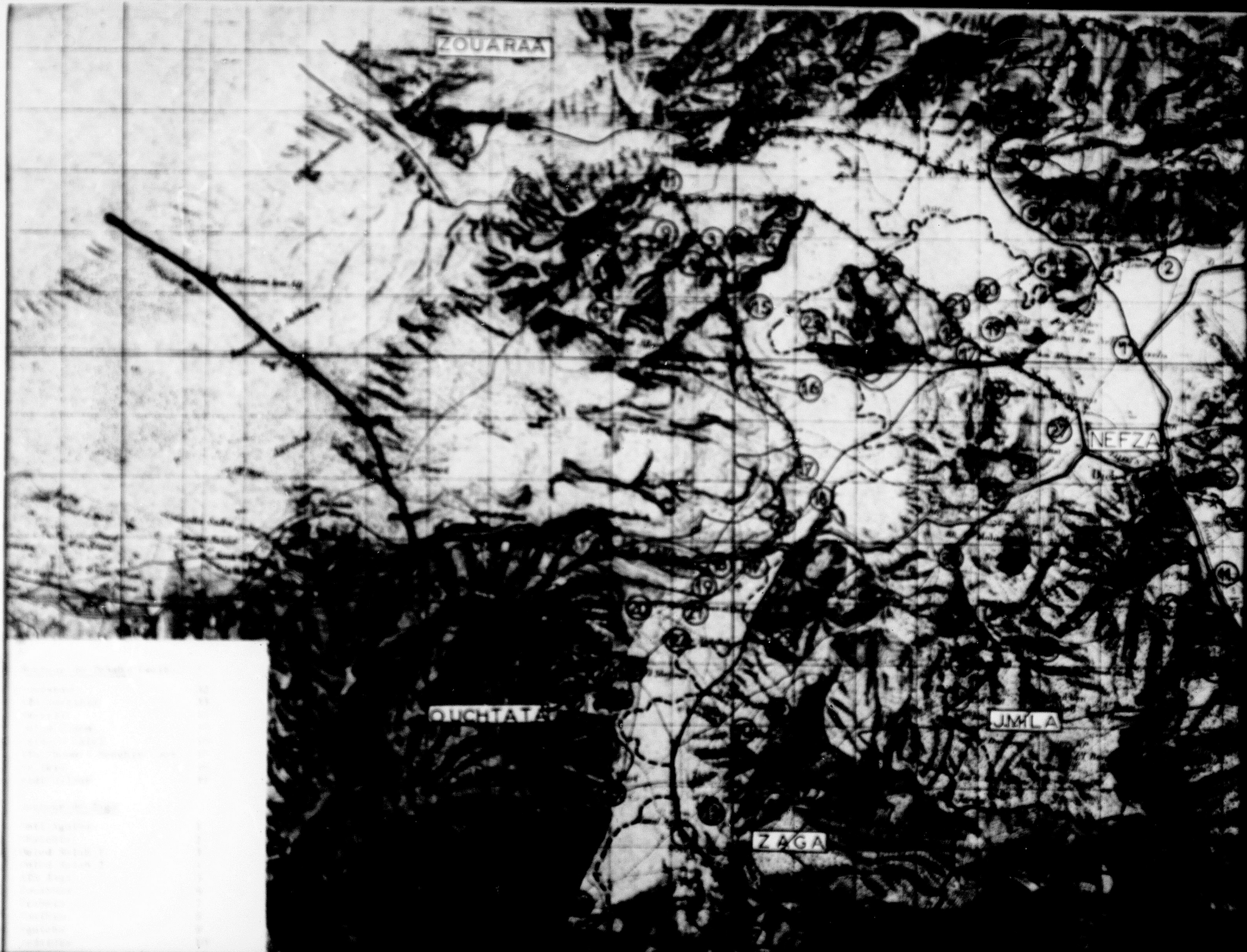
===== RESEAU Goudronne

----- PISTE PRINCIPALE CARROSSABLE
PENDANT TOUTE L'ANNEE

XXXXXX PISTE PRINCIPALE NON CARROSSABLE
APRES LES PLUIES

ZAGA NOM DU SECTEUR







Introduction	1
Chapter I	2
Chapter II	3
Chapter III	4
Chapter IV	5
Chapter V	6
Chapter VI	7
Chapter VII	8
Chapter VIII	9
Chapter IX	10
Chapter X	11
Chapter XI	12
Chapter XII	13
Chapter XIII	14
Chapter XIV	15
Chapter XV	16
Chapter XVI	17
Chapter XVII	18
Chapter XVIII	19
Chapter XIX	20
Chapter XX	21
Chapter XXI	22
Chapter XXII	23
Chapter XXIII	24
Chapter XXIV	25
Chapter XXV	26
Chapter XXVI	27
Chapter XXVII	28
Chapter XXVIII	29
Chapter XXIX	30
Chapter XXX	31
Chapter XXXI	32
Chapter XXXII	33
Chapter XXXIII	34
Chapter XXXIV	35
Chapter XXXV	36
Chapter XXXVI	37
Chapter XXXVII	38
Chapter XXXVIII	39
Chapter XXXIX	40
Chapter XL	41
Chapter XLI	42
Chapter XLII	43
Chapter XLIII	44
Chapter XLIV	45
Chapter XLV	46
Chapter XLVI	47
Chapter XLVII	48
Chapter XLVIII	49
Chapter XLIX	50
Chapter L	51
Chapter LI	52
Chapter LII	53
Chapter LIII	54
Chapter LIV	55
Chapter LV	56
Chapter LVI	57
Chapter LVII	58
Chapter LVIII	59
Chapter LIX	60
Chapter LX	61
Chapter LXI	62
Chapter LXII	63
Chapter LXIII	64
Chapter LXIV	65
Chapter LXV	66
Chapter LXVI	67
Chapter LXVII	68
Chapter LXVIII	69
Chapter LXIX	70
Chapter LXX	71
Chapter LXXI	72
Chapter LXXII	73
Chapter LXXIII	74
Chapter LXXIV	75
Chapter LXXV	76
Chapter LXXVI	77
Chapter LXXVII	78
Chapter LXXVIII	79
Chapter LXXIX	80
Chapter LXXX	81
Chapter LXXXI	82
Chapter LXXXII	83
Chapter LXXXIII	84
Chapter LXXXIV	85
Chapter LXXXV	86
Chapter LXXXVI	87
Chapter LXXXVII	88
Chapter LXXXVIII	89
Chapter LXXXIX	90
Chapter LXXXX	91
Chapter LXXXXI	92
Chapter LXXXXII	93
Chapter LXXXXIII	94
Chapter LXXXXIV	95
Chapter LXXXXV	96
Chapter LXXXXVI	97
Chapter LXXXXVII	98
Chapter LXXXXVIII	99
Chapter LXXXXIX	100





CARTE DES CENTRES PROPOSES
ET
DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE
DELEGATION DE NEFZA
SITUATION FUTURE

MV 4.2

ECHELLE 1/50 000

LEGENDE

DMAIN

CENTRE PROPOSE



RESEAU GOUVERNE



RESEAU LOCAL PRINCIPAL PROPOSE

(25)

VOIR LA CARTE N° 1.



OUED PRINCIPAL

EP

ECOLE PRIMAIRE

SP

SALLE DE SOINS

PF

POSTE FORESTIER

M

MAGASIN EPICERIE

CA

C A F E

SR

SALLE DE REUNION

TAB

DEBIT DE TABAC

CT

CABINE TELEPHONIQUE

ARR

ARRET TRANSPORT EN COMMUN



LIMITE DE LA DELEGATION



LIMITE APPROXIMATIVE DE LA

ZONE DE RAYONNEMENT D'UN CENTRE

CARTE DES CENTRES PHOTOGRAPHIQUES
ET
DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE
DELEGATION DE NEFZA
SITUATION FUTURE

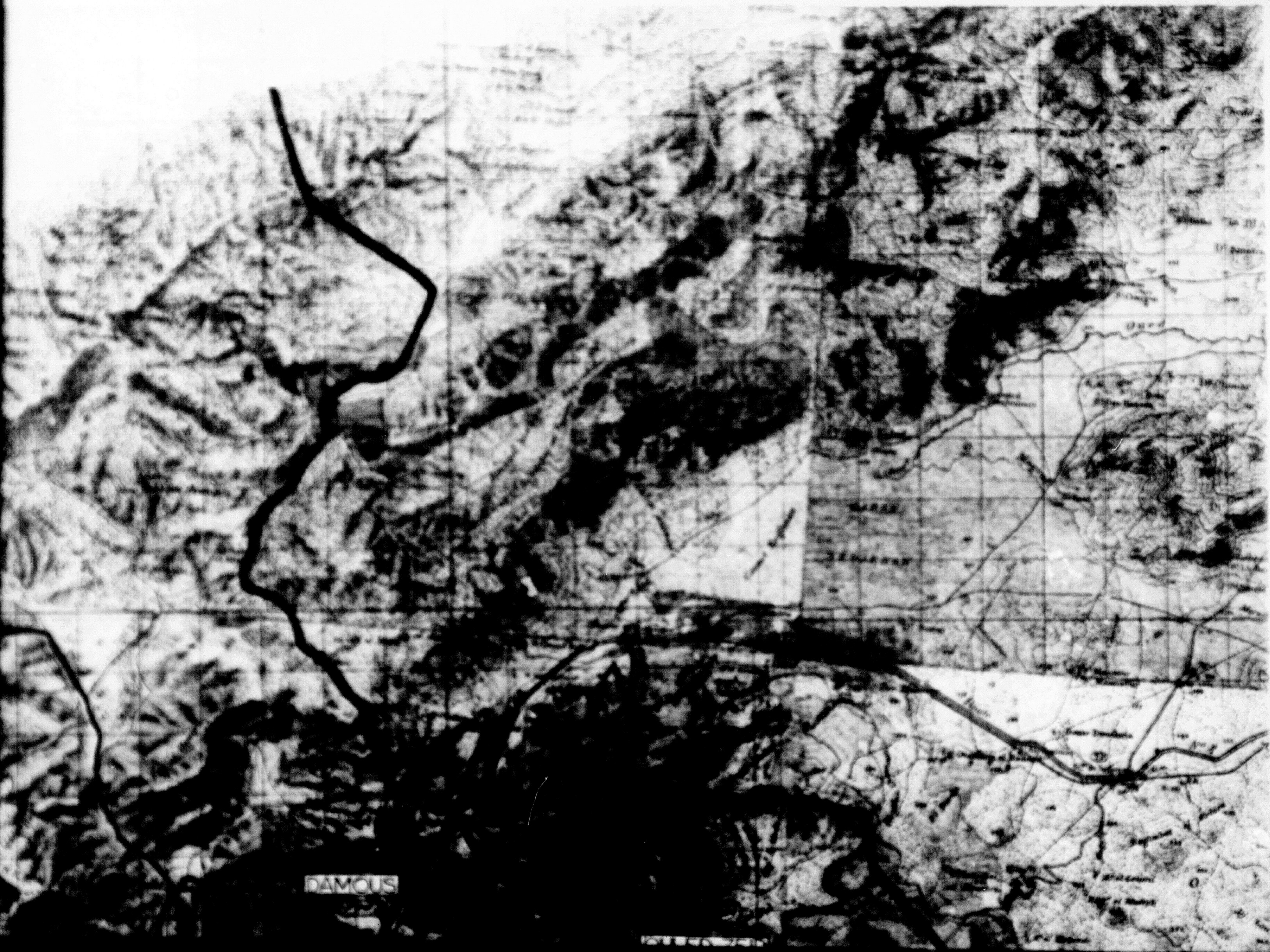
NV-2

ECHELLE: 1/50 000

LEGENDE

- [MAIN] CENTRE PRINCIPAL
- RESEAU GOUVERNANT
- RESEAU LOCAL PRINCIPAL PROPOSE
- (S) VOIR LA CARTE N° 1
- QUARTIER PRINCIPAL
- EP ECOLE PRIMAIRE
- SR SALLE DE REUNION
- PO POSTE FORESTIER
- ME MUSÉE LOCAL
- CA CAFE
- SR SALLE DE REUNION
- TAI CENTRE DE TRAVAIL
- CT CENTRE TELECOMMUNICATIF
- LIMITE DE LA DELEGATION
- LIMITE APPROXIMATIVE DE LA ZONE DE RAYONNEMENT D'UN CENTRE





DAMOUS



OULED GASEM

KATANE

OUM LABID

NEFZA

OUCHTATA

AIN EL KREM

SPCAN

ZAGA

TABOUBA

OUEDZEL

ED GASCUM

EP CAM
OUM LABID

SSA E FENDI

RAS E FOU 90

NEZA

KREN

OUM ZITOUN

HAIDA

IRMI A

KES TOUN

TABOUBA



SPCA

ZAGA

VARO

TABOUBA

KREM

OMZHO N

RMADA

RMIA

KEMO N

TABOUBA

BRKA

FIN

... **67** ...

VUES